

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Dix-neuvième séance – Mardi 31 octobre 2023, à 17 h 30

**Présidence de M. Pierre de Boccard, président**

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Léonore Baehler*, *M. Luc Barthassat*, *M<sup>me</sup> Nadine Béné*, *M. Simon Brandt*, *M<sup>me</sup> Monica Granda* (remplacée par *M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer*), *M. Yves Herren*, *M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini* (remplacée par *M. Alpha Oumar Dramé*), *M. Antoine Maulini*, *M. Alain Miserez* (remplacé par *M. Roger Gaberell*), *M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz* (remplacée par *M. Charles-Antoine Kuszli*), *M<sup>me</sup> Christel Saura* (remplacée par *M. François Mireval*), *M<sup>me</sup> Albane Schlechten* (remplacée par *M. Florian Schweri*), *M<sup>me</sup> Melete Solomon-Kuflom* (remplacée par *M. Jules Lorenzi*) et *M<sup>me</sup> Elena Ursache*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler* et *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCAATION

Par lettre du 18 octobre 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 31 octobre et mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. Alfonso Gomez sera absent dès 18 h 15 mais reviendra à 20 h 30. Nous avons reçu une correspondance du président du Conseil communal, M. Jean-Daniel Jeanneret, et du chancelier remplaçant de la Ville de La Chaux-de-Fonds, adressant des remerciements pour la subvention exceptionnelle de 600 000 francs octroyée suite à la tempête du 24 juillet 2023. (*Voir annexe à la fin du point de séance.*) Je les en remercie et j'espère qu'ils vont pouvoir planter plein d'arbres. Vous êtes d'accord, Monsieur le maire? (*Remarque de M. Gomez.*) On espère... (*Remarque de M<sup>me</sup> Perler.*) Et Madame Perler, aussi.

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin* (MCG). Je demande la parole. La porte est fermée à clé. Je trouve ça particulièrement... On n'arrive ni à la tirer ni à la pousser. (*Remarque.*) Mais non, il ne faut pas la carte. C'était allumé en vert. (*Remarque.*) Merci de vérifier, s'il vous plaît. (*Brouhaha.*)

**Le président.** En tout cas, Madame Magnin, pour sortir c'est bon, si jamais... (*Rires.*) Maintenant le déroulement de la session. Les prestations de serment, soit les points 3.a, 3.b et 3.c, auront lieu demain, à 17 h 30. Le rapport sur le projet de délibération PRD-292 n'étant pas un rapport traité sans débat, il a été remis à sa place dans la catégorie des rapports à fonction délibérative, soit entre le point 26 et le point 27. Avant, il se trouvait dans la catégorie des rapports traités sans débat. Nous traiterons les rapports de pétitions ce soir, à 20 h 40; et je n'ai rien d'autre à vous dire pour le bureau.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
Communications du bureau du Conseil municipal

3269



Ville de Genève  
Service du Conseil municipal  
A l'attention du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
Plainpalais Jonction  
1204 Genève

La Chaux-de-Fonds, le 12 octobre 2023  
CHANC

**Tempête du 24 juillet 2023 – Subvention exceptionnelle - Remerciements**

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,

A la suite de notre demande de soutien financier pour contribuer à réparer les dégâts causés par la tempête du 24 juillet dernier, notre Conseil communal a pris connaissance de la décision de votre Conseil municipal d'accepter à l'unanimité la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de CHF 600'000 -, proposée par votre Conseil administratif.

Au vu de cette acceptation, nous tenons à vous formuler nos sincères remerciements et vous exprimer toute notre gratitude pour ce soutien exceptionnel. Cette importante contribution sera affectée conformément à votre souhait, soit à la replantation de 400 arbres.

Votre geste nous touche, soutient nos efforts et nous encourage à aller de l'avant avec optimisme dans la reconstruction de notre ville et en particulier de ses espaces verts. Il représente par ailleurs un geste de solidarité intercommunale démontrant à quel point les liens qui unissent les villes suisses sont forts.

Nous prendrons contact très prochainement avec votre service pour définir la communication et les modalités de réalisation.

En réitérant nos plus vifs remerciements pour votre aide financière, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à l'expression de notre sincère considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Jean-Daniel Jeanneret

Le chancelier remplaçant  
Vincent Schneider

#### 4. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-502, «Sauvons le majestueux cèdre centenaire de la Servette en ville de Genève».

#### 5. Questions orales.

**Le président.** Je donne la parole aux conseillers municipaux qui la demandent pour une minute avec une réponse de deux minutes maximum du Conseil administratif. Le siège 74... Qui a oublié sa carte, ce soir? (*Remarque.*) Alors, Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Merci, Monsieur le président. Ma question, je suppose, s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. (*Remarques.*) A l'avenue De-Luserna, il y a un mini-square. Ça fait des siècles qu'il n'a pas été entretenu. Il est dans un état déplorable. Il est quand même fréquenté par les dames du quartier. Il est marqué avec quatre autres lieux de la ville de Genève, les Ouches, etc. Mais je pense qu'il y a là une petite urgence, vu que le quartier est habité par de nombreuses personnes âgées et que le chemin piéton, qui se trouve à l'intérieur de ce mini-square, est un petit peu démolé, tordu, etc. Une dame, on peut l'imaginer, pourrait s'encoupler et se blesser. Je vous remercie, Madame Perler, d'avoir écouté ma doléance.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est M. le maire qui vous répond.

**M. Alfonso Gomez, maire.** Nous sommes passés très récemment, avec l'association des habitants, dans ce square, pour voir ce qui pouvait être fait. Ce qui devait en fait se passer, c'est que l'école qui est juste à côté devait être rénovée. Il y a eu un certain retard, raison pour laquelle nombre de travaux n'ont pas été entrepris. Là, on doit encore regarder pour savoir quand ces travaux pourront débuter; ce sont des questions d'autorisations. Dès que nous les aurons obtenues, nous effectuerons les travaux nécessaires, selon la demande des habitants. Je dois

## Questions orales

dire que la visite de ce square... je me demande si je dois visiter les squares avec le Service des espaces verts (SEVE)... Vous avez raison, et nous l'avons constaté: non seulement ce square est dans un état déplorable, mais c'est aussi le cas de la santé des arbres. Les analyses faites récemment sur l'ensemble des parcs établissent et confirment le degré de souffrance des arbres, due aux périodes caniculaires. Si vous voulez un complément à ce sujet, Monsieur le conseiller municipal, je vous vois volontiers après en bilatérale. (*Remarque de M. Pastore.*)

**Le président.** Si vous voulez, Monsieur le conseiller municipal, après vous discuterez avec le maire sur cette histoire. Madame Fabienne Aubry-Conne, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (LC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Perler... à M<sup>me</sup> Perler et à M. Gomez – ça commence bien... (*Rires.*)

Elle concerne un arbre, un arbre majestueux, symbole de notre patrimoine arboré. (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*) Comment est-il possible de laisser découper ce cèdre en rondelles, comme celui du parc des Bastions, si tristement abattu dernièrement? Avant de poser ma question, j'aimerais vous rappeler, à toutes et à tous, que ce plénum, lors de sa session du 8 mars 2022, a accepté la proposition du Conseil administratif PR-1465. Tout le monde a voté en faveur de cette proposition. Seul le Centre s'est abstenu, ayant des doutes sur l'aménagement de ce périmètre après mutation et remaniement parcellaire – périmètre où ce cèdre vit encore actuellement. Ce soir, Madame, Monsieur, j'aimerais connaître votre position au sujet de cet arbre.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M. le maire vous répond.

**M. Alfonso Gomez, maire.** J'espère que les deux minutes vont suffire, parce que c'est assez compliqué... Comme vous le savez, le plan localisé de quartier (PLQ), qui date de 1992, a été revu par le Canton. La proposition du Conseil administratif dont vous faites mention ne prévoyait pas d'abattages, puisque c'était un échange de droit parcellaire. Nous avons bien relu ultérieurement. Si le Centre s'est abstenu, ce n'est pas pour des questions d'abattage, mais par rapport à l'échange de ce droit. Quoi qu'il en soit, cela n'aurait pas changé grand-chose, parce que le PLQ était déjà entré en vigueur.

Sur le fond de la question, à savoir qu'un cèdre centenaire va être abattu, nous sommes, comme vous, plus que peinés. Pour nous, c'est dramatique, nous en sommes d'accord avec vous. Depuis plus de dix jours, ma collègue M<sup>me</sup> Perler et moi-même avons essayé tout ce qui était possible. Très rapidement, je peux vous dire ce que nous avons entrepris. La première chose, c'est que nous avons pris contact avec les propriétaires pour voir comment il serait possible de modifier les travaux envisagés. Evidemment, les indemnités qui nous sont réclamées sont exorbitantes – je ne peux pas vous en donner le montant ici.

Nous avons pris contact avec les associations pour voir comment nous pourrions travailler ensemble, ce qui pouvait être fait... Je dois vous avouer que la marge de manœuvre est très restreinte. Nous avons contacté l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), c'est-à-dire le Canton, qui avait revu ce PLQ, pour essayer de comprendre comment nous en étions arrivés à une telle situation.

Nous avons à nouveau pris contact avec les représentants des propriétaires, car depuis la semaine passée, nous explorons la possibilité de déplacer le cèdre. J'ai reçu le rapport et aujourd'hui, je peux vous dire qu'il n'est pas possible de sortir ce cèdre centenaire de son lieu sans qu'il meure. Il ne mourra pas tout de suite: il a en effet encore suffisamment d'énergie à l'intérieur de son tronc pour pouvoir persister ou plutôt survivre, pendant peut-être deux à cinq ans – on n'en sait rien, mais il finira par mourir. De plus, le coût de son transport se chiffre en plusieurs centaines de milliers de francs.

Ce que nous regrettons, c'est que la législation protège effectivement le patrimoine bâti, mais qu'elle n'a rien prévu en matière de protection du patrimoine arboré et de son identification. Nous avons néanmoins vérifié si ce cèdre était inscrit au patrimoine des arbres remarquables. Il n'y est pas, je ne sais pas pourquoi... Peut-être est-ce parce qu'il y avait un PLQ et que son abattage était de toute façon envisagé.

Nous sommes comme vous... Et depuis dix jours, je peux vous assurer que la Ville de Genève, à travers ses différents départements, se préoccupe, bouge, essaye de sauver ce qui peut l'être et s'efforce de trouver des solutions, même si ce n'est pas de notre responsabilité. Notre marge de manœuvre est quasi nulle et nous le regrettons. Malgré cette marge de manœuvre quasi nulle, nous essayons, encore aujourd'hui, de trouver une solution.

J'espère pouvoir revenir avec de bonnes nouvelles, mais mes collègues et moi sommes très pessimistes quant à la conclusion de cette affaire et à la survie de ce cèdre. Je vous l'affirme encore une fois, nous le regrettons profondément et amèrement.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Je passe la parole à M. Luc Zimmermann.

**M. Luc Zimmermann (LC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et peut-être que M<sup>me</sup> Perler pourra également compléter.

Dans le cadre de la piétonnisation des Rues-Basses, notamment celle de la Tour-Maîtresse, de la rue du Prince et de la rue du Port, il m'intéresserait de savoir comment fonctionne la coordination entre les différents services de la Ville. Il est effectivement fort louable d'avoir pacifié ces rues avec un nouvel aménagement piéton, encore faudrait-il que le parking sauvage soit interdit et que les consignes en matière de circulation soient respectées. Ma question: comment la police municipale intervient-elle dans ces rues pour faire respecter les règles? Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Sachez que la police municipale œuvre quotidiennement sur ce secteur nouvellement piétonnisé, afin que les bonnes habitudes se prennent. Des campagnes de prévention ont été menées, notamment auprès des utilisateurs de cycles puisqu'ils ont tendance à emprunter cette zone piétonne. La police municipale a pris contact avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) pour que l'aménagement, en fonction des différents usages constatés sur place, puisse être ajusté ou amélioré, de manière à favoriser le respect des arrêtés de circulation.

Conjointement avec la police municipale, la Fondation des parkings (FdP) a distribué différentes amendes aux détenteurs et détentrices de véhicules, scooters ou motos. Le poste de la police municipale des Eaux-Vives a aussi planifié des actions, visant à faire en sorte que les nouvelles habitudes se prennent et que cet aménagement piéton soit respecté. On voit que c'est le cas dans ces rues; ça l'est aussi vers les Bergues, où les quais piétons ne sont pas toujours respectés. La police municipale œuvre quotidiennement pour faire en sorte que ces arrêtés soient respectés.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Je passe la parole à M. Maxime Provini.

**M. Maxime Provini** (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse également à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne la plage des Eaux-Vives. Désolé, M<sup>me</sup> Frédérique Perler, ce sera pour le mois prochain, promis...

Il m'a été rapporté que, régulièrement, les vestiaires et les douches étaient fermés en pleine journée et étaient donc inaccessibles aux nombreux baigneurs qui en profitent toute l'année. Avez-vous eu vent de cela? Est-ce que vous avez des informations à nous communiquer sur ces fermetures inopinées des vestiaires et des toilettes à la plage des Eaux-Vives? Merci.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous répondrai plus précisément demain, après vérification auprès de mes services. Sauf erreur, les sanitaires sont fermés la nuit, pour faire en sorte qu'ils soient en état de salubrité adéquat le matin. Ils sont fermés afin d'éviter que des gens n'y passent la nuit, que le trafic ne s'y développe ou que des incivilités n'y soient commises. Je vais toutefois encore m'en assurer et je vous répondrai plus précisément demain.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Charlotte Meierhofer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ...

**Le président.** Il faut peut-être juste mettre le micro plus près de vous... Parfait.

*M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer.* Oui... Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. J'entends dire que le bateau amarré au quai de l'Ile va diminuer, voire cesser son activité. Ce bateau permettait de découvrir les rives sauvages du Rhône et sa biodiversité. Le Conseil administratif va-t-il faire quelque chose? Merci.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Désolé, ma question s'adresse à M. Gomez. Je reviens sur l'affaire du cèdre de la rue du Colombier, où – soit dit en passant – je n'ai pas vu beaucoup de conseillers municipaux ni de députés... J'y étais souvent bien seul...

Ce qu'il y a d'inquiétant – et peut-être que M. le maire aura plus d'informations –, c'est qu'on n'arrive pas à obtenir de quelconques informations, que ce soit de la part de l'Etat ou du service concerné, à savoir celui de M. Fouvy, directeur et inspecteur cantonal des forêts de Genève. Ce dernier ne donne aucune information sur l'état de la procédure ni à propos de la discussion qui a eu lieu. Je sais aussi que M. Hodgers est intervenu, mais malheureusement, selon ses dires hier soir, tout est cuit. On n'attend plus que les tronçonneuses... A moins que M. Gomez n'ait des informations supplémentaires à celles que j'ai obtenues de M. Hodgers hier soir, en le croisant par hasard.

Je sais aussi qu'une démarche a été entreprise pour viser au classement de cet arbre et à sa protection. Je pense qu'il faudrait retarder l'échéance de son abattage le plus possible pour que ces demandes puissent être traitées. Toute une série d'associations de sauvegarde des arbres s'en occupent...

**Le président.** Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Sormanni.* On manque effectivement d'informations concernant cette problématique et – je termine tout de suite – sur l'état des procédures.

Mais, bon, le maire étant le maire... et comme il est du même parti que celui qui est responsable, peut-être qu'il a des informations à nous donner concernant cette promotion, qui aurait dû être complètement révisée et non bricolée, comme elle l'a été.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répond.

**M. Alfonso Gomez, maire.** Alors non, je n'ai pas d'informations. Il y a une séparation des pouvoirs... Le conseiller d'État gère ses dossiers. Nous n'avons pas été informés à ce sujet. Je viens de vous donner l'état quasi complet des connaissances des dossiers que nous avons aujourd'hui. Encore une fois, nous avons fortement insisté auprès des personnes en charge pour nous laisser une semaine afin d'étudier la possibilité, voire la faisabilité de ce transfert.

Demain, je reviendrai avec une communication un peu plus complète du Conseil administratif et une prise de décision définitive. Je viens de vous donner les éléments. Ce que je peux encore vous dire, c'est que depuis lundi, nous cherchons désespérément les différentes personnes en charge de cette promotion immobilière pour prolonger cet état de fait, ce qui nous permettrait d'étudier pleinement l'éventualité de ce transfert. C'est aujourd'hui la seule chose que nous pouvons faire. En tant que Ville de Genève, à notre connaissance, nous ne pouvons qu'essayer de donner un sursis à cet arbre.

Pour le reste, encore une fois, il faut changer la législation, Monsieur le député et conseiller municipal. J'espère qu'avec les autres député-e-s, vous proposerez des modifications législatives au Grand Conseil, où l'on prendra véritablement en compte non seulement le patrimoine bâti – je m'en réjouis – mais également le patrimoine arboré, surtout d'un arbre centenaire comme celui-ci.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Monsieur Pierre Scherb, vous avez la parole.

**M. Pierre Scherb (UDC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au magistrat, M. Sami Kanaan. «Voilà un changement vestimentaire qui n'aura pas échappé aux fidèles du Victoria Hall», écrivait la *Tribune de Genève* il y a une semaine. Et c'est le moins que l'on puisse dire en se rendant sur place.

La première fois que j'ai vu un monsieur portant cette tenue, il y a un mois, j'ai immédiatement pensé à une farce. Que nenni! Tout au contraire! J'ai vite appris que ce monsieur ne se sentait pas à l'aise dans ce qui était son nouvel uniforme – qui aurait bien sa place au cirque Knie, mais pas dans une institution sérieuse comme le Victoria Hall.

La créatrice des nouveaux uniformes, fabriqués à la manière dictatoriale, sans la moindre concertation, par des couturières en herbe, admet qu'ils ont été

mal acceptés par le personnel et qu'il y a eu quelques soucis de taille – comprenez le refus de le porter. La Revue a également mentionné le nouveau costume du Victoria Hall en faisant défiler, ainsi habillés, ses acteurs sur scène.

**Le président.** Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez une minute.

*M. Pierre Scherb.* Le public en a bien ri. L'Union démocratique du centre est d'avis que la plaisanterie a assez duré et qu'il faut revenir immédiatement à l'ancien uniforme aux couleurs genevoises. D'où ma question, Monsieur Kanaan: qu'attendez-vous pour le faire?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Sami Kanaan vous répond.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, nous pouvons nous féliciter de constituer à nous tout-e-s seul-e-s un sketch à la Revue. C'est même un *running gag*, comme on dit en bon français, c'est-à-dire que cela revient durant toute la Revue. Et je trouve qu'en soi, c'est déjà une bonne nouvelle, parce que grâce à cette opération, nous contribuons à dérider les Genevoises et les Genevois.

Plus sérieusement, les anciens uniformes étaient vraiment, vraiment complètement datés, absolument pas pratiques – il y avait plusieurs pièces, rien que ça. Nous avons de toute façon l'intention de les changer. Franchement, en théorie, nous pourrions ne pas mettre d'uniforme du tout, simplement un petit badge. On a cependant estimé que c'était quand même bien d'avoir un uniforme qui permette de reconnaître le personnel d'accueil de nos institutions, pas seulement au Victoria Hall mais aussi au Casino Théâtre – vous les avez d'ailleurs rencontrés – et puis, dans une moindre mesure, dans d'autres lieux.

Nous avons effectivement fait un concours qui a fini sur l'octroi du mandat à une créatrice genevoise. Il n'y a plus qu'une pièce à mettre. C'est beaucoup plus simple pour le personnel. Alors là, effectivement, les goûts et les couleurs, ça se discute. Je sais qu'une partie des personnes n'ont pas tout de suite apprécié la nouvelle tenue; d'autres l'ont tout de suite adoptée. Cela suscite beaucoup de commentaires de la part des gens, ce qui en soi est réjouissant. Je pense que dans ce domaine, tout changement demande un peu de temps pour être digéré. En ce qui me concerne, la référence un peu décalée à l'aigle genevois me paraît

parfaitement adéquate. Monsieur Scherb, je suis désolé que cela ne vous plaise pas, cela plaît à beaucoup d'autres. Je pense donc qu'on va en rester là. Merci.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Madame Dalya Mitri Davidshofer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Dalya Mitri Davidshofer (S).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez en sa qualité de maire de la Ville. Je voulais savoir s'il avait été informé de la présence éventuelle de citoyens genevois à Gaza et si quelque chose avait été entrepris pour leur évacuation, si c'était le cas.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur le maire, vous avez la parole.

**M. Alfonso Gomez, maire.** Non, nous n'avons pas été informés d'une telle éventualité. J'espère que c'est bon signe, qu'il n'y a pas aujourd'hui de Genevoises ou de Genevois prisonniers ou otages à Gaza. Cela étant, c'est évidemment le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) qui traite de ce genre de problèmes; peut-être a-t-il voulu garder une certaine confidentialité en l'occurrence. En ce qui nous concerne, vous le savez, nous sommes toujours un livre ouvert: nous n'avons aucune indication qui aille dans ce sens.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Madame Ana Maria Barciela Villar, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar (Ve).** Merci beaucoup, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Sami Kanaan, conseiller administratif. L'association NoOPS s'occupe du recyclage des natels et va jusqu'au bout de la chaîne dans un atelier de démontage de la Renfile, en séparant la ferraille des métaux. Les natels qui peuvent bénéficier d'une seconde vie sont réparés et remis dans l'économie circulaire locale. Pour les autres, la ferraille va vers la construction; les métaux sont vendus et remis dans le circuit du commerce local par Réalise.

A différents endroits de la ville, l'association NoOPS a mis quatre boîtes en bois, appelées Hulobox, à la disposition du public. Elles sont utilisées pour récupérer tous les natels qui traînent dans nos tiroirs et qui n'ont pas été rendus dans les magasins par les usagers. Afin d'être sûrs que le recyclage des natels suit une

filière locale, qui va jusqu'au bout de la chaîne, et que chaque quartier a un lieu où les habitants puissent déposer les natels qui ne sont plus utilisés, est-il possible de mettre en place ces boîtes en bois proposées par l'association NoOPS dans toutes les bibliothèques de la ville de Genève? Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. (*Remarque.*) Ah oui, pardon... M. Sami Kanaan vous répond.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Vous avez carrément oublié mon existence...

Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question parce que c'est une excellente suggestion. En tant que Ville, nous sommes déjà partenaire de NoOPS. Ils font un excellent travail pour d'autres objets, notamment ceux de l'administration proprement dite. Nous essayons d'ailleurs de simplifier les choses en supprimant, par exemple, le fait que beaucoup de gens ont à la fois un téléphone fixe et un téléphone portable. En effet, pendant longtemps, le téléphone fixe dominait dans notre fonctionnement collectif. C'est de moins en moins le cas. Pour la téléphonie fixe, on peut passer par internet, en réalité par l'adresse IP; nous enlevons donc peu à peu le téléphone fixe afin de diminuer notre empreinte écologique en termes de matériel.

NoOPS est un partenaire important via la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Je vais voir avec eux et les bibliothèques municipales si on peut aller dans le sens que vous indiquez. Merci.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Madame Maryelle Budry, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry (EàG).** Merci, Monsieur le président. Ma question concerne vraisemblablement M<sup>me</sup> Perler. Je sais que les rapports entre la Ville et les Halles de l'île ont été tendus, mais je pense que les locaux appartiennent pourtant à la Ville. La très jolie promenade des Lavandières conduit les piétons de la Jonction à la place Bel-Air, le long du Rhône. Mais le charme de la promenade s'arrête à l'entrée des Halles de l'île. C'est une entrée très étroite, très sombre, sale et puante. A la nuit tombée, c'est un lieu désécurisant. La Ville ne pourrait-elle pas au moins rajouter une lumière, rendre un peu plus propre et moins nau-séabonde cette arrivée? Ce serait un petit plus, certainement pas coûteux, pour les piétonnes et les piétons. Merci.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à la conseillère administrative, ... (*M<sup>me</sup> Studer hésite.*) ... M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, j'y arrive! (*Rires*) Peut-être aussi à M<sup>me</sup> Perler – j'avais justement un doute...

Des habitants des Pâquis m'ont demandé de vous poser cette question. Elle concerne des bancs dans le quartier. Il y avait deux bancs sur la placette de Zurich; ils ont été enlevés pour la manifestation Les Pâquis sont à la rue, au mois de septembre, en vue de l'installation de la scène pour les concerts. Ils ne sont pas revenus depuis, malgré plusieurs demandes. Il semble qu'on ne sache plus très bien où ils se trouvent... Cet incident a rappelé aux habitants qu'il y avait d'autres bancs, à la rue des Buis. Ceux-ci avaient été enlevés quand il y avait les pavillons containers, pendant la rénovation de l'école de Pâquis-Centre. Ils n'ont pas été remis depuis. Pourriez-vous intervenir pour que les bancs sur la placette de Zurich et ceux de la rue des Buis puissent être réinstallés? Les habitants vous en remercieraient.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le maire.

Monsieur le maire, la semaine dernière nous apprenions sur les ondes de la Radio Télévision Suisse (RTS) que plusieurs plaintes avaient été déposées par la Licra et l'association Hadar à l'encontre de l'Union démocratique du centre, accusée de racisme et d'incitation à la haine. J'en veux pour preuve un tout-ménage diffusé dans les boîtes à lettres des habitants de notre commune, dans le cadre de l'initiative «Non à une Suisse à 10 millions d'habitants», qui oppose à l'image d'une famille blanche dans la campagne helvétique une photo prise mi-septembre, montrant des migrants noirs en attente sur l'île italienne de Lampedusa, barrée d'une croix rouge. Une campagne dénoncée encore récemment par la Commission fédérale contre le racisme (CFR).

Quelle est la position du Conseil administratif sur ce type de propagande poétique? Le Conseil administratif compte-t-il se joindre aux plaintes déposées par la société civile? Et enfin, ne vaut-il pas mieux soutenir, au Conseil des Etats, Lisa

Mazzone et Carlo Sommaruga, qui représentent au mieux les intérêts et l'image de notre commune et de notre canton? (*Vives protestations.*) Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. N'oubliez pas que nous sommes aussi la commune de la Ville de Genève... M. le maire vous répond.

**M. Alfonso Gomez, maire.** Nous n'intervenons pas dans ce genre de débat en période électorale. On sait bien – on en a eu plusieurs preuves – que parfois, pendant cette période, les esprits s'échauffent. Il faut attendre encore quinze jours, après lesquels, on l'espère en tout cas, les choses deviendront un peu plus sereines. Quant à nous, à ce stade, nous ne pouvons pas intervenir, sous quelque forme que ce soit, au sujet des affiches que vous avez mentionnées. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Madame Fabienne Beaud, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et concerne un article paru dans la *Tribune de Genève*, le dimanche 29 octobre, et qui parlait du quartier de Saint-Jean. L'article s'intitulait «Des jeux pour chasser les enfants vivant dans la rue». J'aimerais savoir si elle peut expliquer le sens de l'article, parce que celui-ci était un peu confus. Merci.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci, Madame la conseillère municipale. Ecoutez, effectivement, je dois dire que j'ai été moi-même assez surprise par cet article. D'abord parce que le journaliste en question n'a pas pris la peine d'appeler ni les services concernés – trois départements ont la charge de ce dossier –, ni les habitants ni la maison de quartier. C'est donc un peu dommageable.

Reprenons chronologiquement. Il se trouve que depuis début 2023, depuis notamment le printemps dernier, la police municipale et la Voirie sont intervenues

conjointement à de multiples reprises, sous ce couvert de Saint-Jean, pour enlever du matériel encombrant. Elles ont retiré notamment des matelas, afin de garantir un minimum de propreté sur ce site – sans résultats probants, il faut le dire. En effet, à peine évacué, ce matériel était de nouveau amené et le campement se reformait.

Les aménagements installés durant l'été répondent aux demandes des habitants, mais surtout de la maison de quartier de Saint-Jean, qui nous a alertés. Elle nous a même exprimé son désarroi, parce qu'elle n'était plus en mesure de proposer des activités pour les enfants du quartier, sous ce couvert de Saint-Jean, que ce soit le mercredi ou durant les vacances scolaires. Le campement était devenu beaucoup trop envahissant, il y avait des problèmes de salubrité et de nuisances. Il y avait aussi des problèmes de cohabitation au sein même de la communauté rom installée sous ces couverts, avec des clans qui s'affrontaient. La situation était devenue vraiment extrêmement tendue – j'allais même dire explosive. La maison de quartier ainsi que les habitants nous ont littéralement appelés au secours, afin d'apporter des solutions pérennes à cette problématique – et pas simplement pour qu'on enlève le matériel et qu'il revienne le lendemain.

Les services de M<sup>me</sup> Perler, ceux de M<sup>me</sup> Kitsos et les miens ont rencontré la maison de quartier. Afin d'occuper positivement ce couvert, il a donc été décidé d'y installer ces aménagements, ces jeux – des tables de ping-pong, des baby-foots, si ma mémoire est bonne. Depuis, la situation s'est apaisée. Les habitants et la maison de quartier nous ont remerciés. J'ai encore fait une rencontre publique dans les quartiers Servette, Charmilles et Saint-Jean. Des habitants nous ont alors dit qu'ils étaient contents qu'on ait enfin apporté une solution à cette problématique.

Il est évident que nous ne sommes pas insensibles à la question des Roms, et notamment des enfants mineurs présents dans ces campements. Depuis cet été, M<sup>me</sup> Kitsos et moi avons alerté à plusieurs reprises les services cantonaux, notamment le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), ainsi que les départements de M<sup>me</sup> Kast et de M. Apothéloz. Nous avons eu, à ce sujet, une séance au mois de septembre, et nous avons insisté sur la nécessité de scolariser ces enfants, de pouvoir les prendre en charge plus dignement qu'ils ne le sont aujourd'hui. A ce jour, le Canton est censé travailler sur un plan d'action en la matière. Nous n'avons pas encore été informés des éventuelles mesures prises à ce sujet. Voilà en tout cas la situation.

Au mois d'août dernier paraissait l'article d'un autre journaliste, dans le même journal, mais qui était extrêmement bien documenté et précis. Ce journaliste avait pris le soin d'appeler les différents acteurs: habitants, maison de quartier et autres. Voilà en quelques mots la situation. Je dois dire que j'ai trouvé assez blessant de lire que nous voulions mettre des enfants roms sous la pluie, ainsi que le prétendait l'article du mois d'octobre. Ce n'est pas du tout ainsi que cela s'est

passé. Nous avons essayé de trouver des solutions qui soient humaines, et d'assurer également un suivi de cette communauté.

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère administrative...

*M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis.* Voilà en quelques mots ce que je pouvais vous dire à ce sujet.

**Le président.** Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Madame Michèle Rouillet, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Kitsos. Vous avez déploré que les personnes qui pourraient bénéficier des aides complémentaires n'en faisaient pas toujours la demande. Pour lutter contre ce non-recours aux prestations sociales, vous avez diffusé une large information, notamment à travers le Bureau d'information sociale (BIS).

Au sujet de la classe moyenne, littéralement tondue par la nouvelle tarification des crèches qu'Esther Alder avait introduite en 2019, on apprend aujourd'hui, dans la *Tribune de Genève*, que cette tarification viole le principe de la légalité, notamment avec son modèle de fixation du revenu déterminant universel (RDU). Pour rappel, le RDU est défini par la loi et est fondé sur la base des éléments ressortant de l'avis de taxation de l'Administration fiscale cantonale (AFC). Or la Ville de Genève s'est autorisée à établir, en catimini, son propre modèle de fixation de revenu, sans base légale, ce qui a pour effet que certains parents de classe moyenne ont payé des milliers de francs en trop. Pour rétablir la justice et pour une équité de traitement entre les parents, allez-vous, Madame Kitsos, également faire une large communication auprès des parents pour qu'ils puissent récupérer l'argent qu'ils auraient versé en trop?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> Christina Kitsos vous répond.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il n'y a pas de trop-perçu de la Ville de Genève. Du reste, cette refonte de la tarification, faite, comme vous l'avez

dit, lors de la précédente législature par ma prédécesseure M<sup>me</sup> Alder, se base sur un modèle qui est aussi utilisé par d'autres communes. La Ville de Genève n'est donc pas la seule à utiliser ces critères.

Parmi les points qui ne sont pas déduits, il y a par exemple le 3<sup>e</sup> pilier, parce que figurez-vous que beaucoup de gens n'arrivent pas à financer un 3<sup>e</sup> pilier. Si maintenant des personnes ont des déductions liées à de l'immobilier, vous comprendrez qu'il ne serait pas correct de faire ces déductions-là, parce qu'on aurait alors des gens qui ne paieraient quasiment rien pour une place de crèche.

Il est vrai cependant que votre interpellation m'intéresse; et je me dis que nous allons analyser la question. En effet, on ne prend pas en compte la fortune personnelle et je pense qu'il serait juste d'inclure ce critère. Les gens fortunés ne devraient-ils pas, en effet, contribuer davantage à ces places de crèches? Nous allons donc maintenant nous pencher sur ce type de critères et les analyser. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Livia Zbinden, première vice-présidente.)*

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère administrative. La parole est à M. Vincent Schaller.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Merci, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler ou à M. Gomez. Je reviens sur le cèdre de la Servette. Ce projet de construction a été gelé avec succès par M. Pagni pendant de nombreuses années, pour des raisons qui lui sont propres. Pour lui, ce fut facile de bloquer cette construction, puisque le projet concernait une parcelle de la Ville de Genève. Il y avait donc moyen pour la Ville de Genève de négocier une construction différente sur cette zone.

Il se trouve qu'à peine M<sup>me</sup> Perler arrivée au Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), le projet a été débloqué et a pu aller de l'avant, à la demande de M. Hodgers, qui chérit les constructions de logements en masse, pour faciliter l'immigration dans notre canton. Et tant pis pour les considérations de protection de la nature! Et tant pis pour les considérations de préservation de notre environnement! C'est exactement l'inverse du programme de l'Union démocratique du centre.

Ma question à M<sup>me</sup> Perler: vous nous avez présenté une proposition du Conseil administratif qui ne mentionnait pas la présence de ce cèdre dans cette

zone. Est-ce volontairement que vous n'en avez fait état, pour tromper notre Conseil municipal ou pour ne pas l'informer suffisamment? Ou est-ce par négligence? Ce qui serait une faute professionnelle grave de la part d'une magistrate Verte qui, en principe, devrait avoir le souci des arbres centenaires. Je vous remercie.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répond.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente de séance. Tout d'abord, je tiens à rectifier un certain nombre d'éléments, Monsieur le conseiller municipal. Les parcelles n'appartiennent pas à la Ville de Genève. C'est un PLQ qui a été adopté en 1992. Il n'a donc pas été mené par mon prédécesseur, M. Pagani; il l'a été par un autre conseiller administratif, il y a un peu plus de trente ans.

Ces parcelles appartiennent à des promoteurs privés. La Ville de Genève n'est donc pas propriétaire. En 1992, ce Conseil municipal a donné un préavis positif sur ce PLQ – vous pouvez tout à fait consulter le *Mémorial* à ce sujet, et vous le comprendrez bien. Le PLQ a été revu par le Canton, conformément à l'intention déclarée de réviser les très anciens PLQ. Vos questions sont donc à adresser au Canton.

Ce que j'en sais, c'est que le Canton a tenté de sauver la plupart des arbres sur ces parcelles – en vain, puisque cela impliquait pour les promoteurs de renoncer à approximativement 30% de leurs droits à bâtir. Je rappelle que lorsqu'un PLQ est approuvé, il est mis en œuvre. Depuis 1992, il l'a été en partie; il y a eu des constructions. Là, il s'agit de la dernière construction d'un immeuble.

Maintenant, s'agissant de la proposition du Conseil administratif dont vous faites mention: non, Monsieur le conseiller municipal, il n'y avait pas d'intention délibérée de la part de la Ville de Genève de cacher le fait qu'il y avait des abatages d'arbres. Du reste, à la dernière page de la proposition, on voit bien qu'il y a des arbres, sur la prise de vue avant/après. J'ignorais cependant qu'il y avait un cèdre; mais, comme vous l'a expliqué M. Gomez, cela n'aurait rien changé, puisque cet arbre majestueux n'était pas inscrit au patrimoine des arbres remarquables. Et je réitère tout ce qui a été indiqué par mon collègue Alfonso Gomez: on regrette bien le fait qu'à cette époque, les arbres n'étaient pas recensés de la même manière qu'aujourd'hui. Il n'a donc pas été possible de négocier. Le Canton n'a pas pu négocier le renoncement des propriétaires à leurs droits à bâtir pour des questions, on peut le présumer, financières. Ensuite, M. Gomez vous a expliqué ce qu'il a tenté de faire et tente encore de faire.

**La présidente.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère administrative.

*M<sup>me</sup> Frédérique Perler.* Voilà. La Ville a appliqué le remaniement parcellaire comme prévu. La Ville n'est pas propriétaire des parcelles, (*remarque*) je vous le redis.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère administrative. (*Remarque.*) Oui... M. le maire souhaite intervenir. S'il vous plaît, faites un petit peu de silence, merci.

**M. Alfonso Gomez, maire.** Quelque chose me choque, Monsieur le conseiller municipal. Vous ne pouvez pas avancer des choses qui sont fausses – mais c'est là votre marque de fabrique, si vous me permettez l'expression... D'abord, ce projet, M. Pagani ne l'a pas bloqué, pas plus que M<sup>me</sup> Perler ne l'a débloqué. Vous sous-entendez une demande de la part d'un conseiller d'Etat. Vous ne pouvez pas affirmer cela, parce que vous n'en avez aucune preuve. Ce que vous avancez est faux. N'agissez pas ainsi, arrêtez de dire des faussetés ici. Vous n'êtes pas ici pour dire ce genre de choses, vous devez bien le savoir.

Deuxièmement, et cela vient d'être dit, vous ne pouvez pas affirmer que la Ville est propriétaire des terrains où se développe ce PLQ, car c'est faux. Cette proposition du Conseil administratif, c'est un échange de droits, de terrains. Lisez-la!

Je suis très déçu... Avec les fonctions que vous occupez, vous devriez quand même être capable de lire une proposition du Conseil administratif, et surtout ne pas raconter de mensonges. Et je le dis avec beaucoup d'amitié, Monsieur le conseiller municipal, il n'est tout simplement pas possible que vous fassiez avancer les débats de cette façon au sein du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le maire. La parole est à M. François Mireval. Vous avez la parole.

**M. François Mireval (S).** Merci, Madame la présidente de séance. Ma question s'adresse probablement à M<sup>me</sup> Perler, encore que je n'en sois pas totalement certain... J'ai été interpellé par des habitants des Charmilles à propos de l'ancien garage Chuard, au 84 de la rue de Lyon. Les personnes qui m'ont posé la question aimeraient savoir si cet édicule appartient maintenant à la Ville ou non; et s'il y a quelque chose de prévu pour ce bâtiment. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, si je puis me permettre, par déduction, si la Ville était devenue propriétaire de cet ancien garage – de cet édicule –, pour l’acquérir, il eût fallu passer devant votre Conseil. Et je n’ai pas souvenir de vous avoir présenté une proposition dans ce sens-là.

Cela dit, de mémoire, l’acquisition de ce bâtiment est dans les projets d’acquisition de la Ville. Cependant, il y a des négociations en cours, tant au niveau du montant que des conditions d’acquisition. A ce stade, je ne peux pas vous en dire plus. Toutefois, je vais me renseigner d’ici à demain et j’aurai peut-être d’autres éléments à vous apporter. Les renseignements ne me sont pas transmis au fil de l’eau, si vous voulez; je les ai deux fois par semaine – ce n’est déjà pas mal... mais pas d’heure en heure. On en est encore au stade des négociations.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère administrative. La parole est à M. Sebastian Aeschbach. Vous avez la parole.

**M. Sebastian Aeschbach (PLR).** Merci, Madame la présidente de séance. Ma question s’adresse à M<sup>me</sup> Kitsos, Service de la petite enfance (SDPE). Nous apprenons aujourd’hui, par la presse, bien des choses sur la tarification des crèches. J’ai en particulier une question concernant les propos relayés selon lesquels, c’est avec l’aide d’experts et de fiduciaires indépendants que le RDU a été affiné, afin de développer et de calculer le tarif des crèches. Or, dans les contrats que les parents signent avec les crèches, le RDU est celui qui est pris et calculé par l’AFC, du moins c’est ce que disent les contrats. C’est aussi et surtout suite au désaveu que vous avez eu au Tribunal fédéral (TF) qu’il semble qu’on soit en droit de se demander si vous allez remettre en question l’expert et l’avis de ces fiduciaires, qui ont aidé à calculer le tarif des crèches. Merci.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> la conseillère administrative vous répond.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Merci. Alors, il ne s’agit pas d’un désaveu du TF. Celui-ci a dit que la fixation des tarifs est une tâche publique, ce que je dis aussi moi-même, du reste. Je suis très contente d’être alignée sur ce point. Cela ne remet pas en question le système de tarification. Mais comme je l’ai dit avant, nous sommes en train d’analyser les différents critères.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère administrative. La parole est à présent à M. Gazi Sahin. Vous avez la parole.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Merci, Madame la présidente de séance. Mesdames et Messieurs, dans sa conférence de presse hebdomadaire, l'office de l'ONU, ici même à Genève, a exprimé sa grande inquiétude quant à la mort des enfants et des civils à Gaza, suite aux attaques et aux bombardements de l'armée israélienne. Gaza est en train... (*Intervention.*) S'il te plaît, oh... (*Intervention.*) Oh... Gaza est en train de devenir un cimetière pour enfants, a constaté le porte-parole. Pour notre grand malheur, nous sommes face à ... (*La présidente sonne la cloche.*)

**La présidente.** Monsieur Sormanni, vous pouvez le laisser finir? (*Remarque de M. Sormanni.*) Non, c'est une prise de parole pour une question. Vous le laissez terminer, s'il vous plaît. Merci.

*M. Gazi Sahin.* Nous sommes face à une terrible, terrible... (*Remarque de M. Sormanni.*) Honte à vous, Monsieur, honte à vous... Nous sommes face à une terrible tragédie humaine, une fois encore. Monsieur le maire, vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs fois de suite, dans les rues de Genève, les habitants ont manifesté par milliers pour exprimer leur soutien au peuple et aux enfants de Gaza. Monsieur le maire, allez-vous porter leurs voix auprès des autorités cantonales et fédérales, en exprimant vos inquiétudes pour l'avenir du peuple de Gaza? Merci.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le maire vous répondra demain. La parole est à présent à M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa.

**M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa** (S). Merci, Madame la présidente de séance. J'en profite pour remercier la magistrate Marie Barbey-Chappuis d'être une femme du Centre.

Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler ou peut-être à M. Gomez... (*Rires.*) Bien que ce ne soit pas un bâtiment appartenant à la Ville, est-ce que vous avez des nouvelles du chantier au 8, rue Royaume, aux Pâquis? Je rappelle que cet immeuble est vide depuis 2021, qu'il a été occupé en février 2023 et aussitôt évacué. Il semble que des échafaudages aient été posés mais qu'aucuns travaux n'aient démarré depuis. Donc, au vu du manque de logements en ville de Genève, ne pourrions-nous pas faire quelque chose pour accélérer ces travaux? Merci beaucoup.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Est-ce que le Conseil administratif souhaite répondre quelque chose? (*Remarque.*) Excusez-moi, pouvez-vous répéter le nom de la rue dont vous parliez?

*M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa.* La rue Royaume, qui a brûlé, aux Pâquis.

**La présidente.** Alors une réponse vous sera donnée demain par le Conseil administratif. Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole.

**M. Olivier Gurtner (S).** Merci, Madame la présidente de séance. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble et concerne les suppressions de postes annoncées par TX Group, la semaine dernière. J'aimerais savoir quelle est la position du Conseil administratif et s'il a alerté le groupe en question. En effet, de nouvelles suppressions menacent la liberté d'informer et la diversité de l'information. Une manifestation de soutien aux employés a eu lieu aujourd'hui encore. Merci.

*(La présidence est reprise par M. Pierre de Boccard, président.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Sami Kanaan vous répond.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, votre question est tout à fait légitime. Dès les premières annonces de ces suppressions massives qui concernaient des dizaines de postes en Suisse romande, alors qu'elles n'étaient pas encore détaillées, nous avons écrit à TX Group, qui chapeaute Tamedia. Nous leur avons alors exprimé notre plus vive préoccupation, sans nous faire pour autant trop d'illusions, quant à leur moindre politesse ou correction pour nous informer. Je confirme que nous n'avons reçu aucune réponse depuis.

Ce groupe fait preuve d'une arrogance incroyable. Ils ont accaparé tous les centres de profit du groupe Tamedia, tout ce qui rapporte de l'argent. Les dividendes versés aux actionnaires sont très conséquents. Cela montre une fois de plus la brutalité du système capitaliste quand la seule priorité, c'est d'engraisser les actionnaires au détriment de l'appareil productif et de l'emploi. C'est donc franchement très grave.

En outre, vu le nombre de destructions d'emplois, on touche à la substance même de ces titres. C'est-à-dire qu'on n'en est plus, excusez-moi pour cette comparaison, à la graisse ni à la chair, on atteint désormais l'os. Des titres comme la *Tribune de Genève* et *24 heures* sont à la limite de la masse critique pour survivre. Même *20 minutes* en est là, alors qu'on pensait qu'il fonctionnait bien économiquement. Nous n'avons aucun détail. Selon les informations très partielles dont nous disposons, il n'y aurait plus par exemple de rédaction culturelle autonome ni à Genève ni à Lausanne. Les journalistes concernés rejoindraient la rédaction du sport. Il a d'ailleurs fallu expliquer à cette rédaction que quand il y a un derby Genève-Lausanne, que ce soit au hockey ou au foot, il ne faut peut-être pas confier le même article sur Lausanne et Genève au même journaliste... (*Rires.*) Ce sont des réalités de base et ce n'est pas drôle.

Concernant la rédaction culturelle, c'est toute la capacité à promouvoir la réalité culturelle, même parfois critique, qui est remise en question. Le principe de la critique culturelle, c'est qu'elle est parfois positive, parfois non.

Tout cela est réellement inquiétant. Cela nous inquiète d'autant plus, mes collègues et moi, qu'en même temps, la droite populiste s'acharne sur la redévance de la SSR. On assiste en Suisse à une destruction consciente, systématique et méthodique du paysage médiatique et de sa diversité. Bientôt, nous ressemblerons aux déserts médiatiques, comme il y en a aux États-Unis. On n'y est pas encore, mais la suite, ce sont des mouvements populistes à la Trump. Je pense que ce qui se passe est extrêmement grave, et je trouve que de la part de TX Group, c'est profondément, totalement irresponsable. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Monsieur Vincent Milliard, vous avez la parole.

**M. Vincent Milliard (Ve).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis ou à M<sup>me</sup> Frédérique Perler. C'est une petite question du Conseil municipal.

J'assiste à la vie et à la mort de certains potelets qui servent à empêcher les voitures de se garer, notamment dans la rue des Savoises, et plus généralement dans le quartier de la Jonction. Je vois qu'ils sont systématiquement dévissés, démontés et jetés – plus ou moins délicatement – au bord de la route ou du trottoir, pour laisser la place au stationnement des véhicules, qui en sont donc normalement empêchés par ces potelets.

Je me demandais si ces problèmes avaient été remontés à vos services respectifs et si des mesures avaient été ou allaient être entreprises pour surseoir à ces

dégradations, tout particulièrement pour les potelets qui visent à protéger notamment des passages piétons. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Frédérique Perler vous répond.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour cette question. Elle est tout à fait pertinente.

D'une manière générale, il peut y avoir du vandalisme sur ces potelets: vous avez en effet constaté qu'ils étaient dévissés, jetés aux alentours. Le plus souvent, afin que les services puissent intervenir au plus vite pour les remettre, les citoyennes et les citoyens s'adressent au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), via l'adresse électronique, ou à moi-même directement. Ils peuvent ainsi signaler qu'un potelet a été dévissé ou qu'une chaîne n'a pas été rebouclée – enfin ce genre de choses qui, dans l'espace public, peuvent rendre difficile la circulation des piétons. On transfère alors immédiatement au service concerné.

Voilà ce que je peux vous dire. Je vous encourage donc à me signaler les potelets qui ont été détachés avec les noms des rues, de sorte que nous puissions faire réparation. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Monsieur Christo Ivanov, vous avez la parole.

**M. Christo Ivanov (UDC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la magistrate Frédérique Perler. Cela concerne la coordination des travaux et des chantiers. En effet, tout le quartier Hôpital-Champel-Malagnou est vraiment martyrisé, ces derniers temps, avec des travaux au niveau du boulevard du Pont-d'Arve. Bloquée par ces travaux, toute la circulation fait des détours via Carouge, revient par l'avenue de la Roseraie. Il y a tous les travaux à l'avenue de Champel... Maintenant, le chemin Malombré est fermé dans un sens... L'avenue de Miremont, c'est environ deux ans de travaux et le chemin de l'Escalade... etc., etc.

Comment vous organisez-vous avec le Canton et, éventuellement, avec les opérateurs, tels que les Services industriels de Genève (SIG)? Pouvez-vous

nous dire si vous avez un plan pour trouver des solutions? En effet, la population s'impatiente, les Transports publics genevois (TPG) sont toujours en retard et c'est vraiment compliqué pour les gens de ces quartiers. Merci pour vos réponses.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Frédérique Perler vous répond.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Merci pour votre question, Monsieur Ivanov. Je vais essayer d'être hyper-synthétique – en deux minutes, c'est un peu ambitieux de vous répondre de manière complète...

Oui, il y a une coordination; oui, il y a une organisation avec les autres opérateurs. Les privés s'annoncent, ils s'adressent à ma collègue Marie Barbey-Chappuis pour les emprises sur le domaine public. Ils doivent avoir une autorisation. Et puis sur les chantiers, tels que ceux que vous venez d'évoquer, il y a une coordination entre les services de la Ville et les SIG. Pour commencer, il y a des plans pour qu'on n'ouvre pas et qu'on ne ferme pas les rues à la circulation pour chaque nouvelle intervention. En effet, si les SIG viennent pendant deux mois, puis les TPG pendant six mois, puis la Ville à son tour... ça ne va pas. On essaie de se coordonner pour tout faire en même temps – comme à la rue de Carouge, où on essaie de tout mener de manière coordonnée. On le fait au mieux: on signale, on annonce, on envoie des informations aux riverains. Si ce sont des travaux SIG-Ville (*brouhaha; le président sonne la cloche*), les deux logos apparaissent sur les informations aux riverains. Celles-ci sont largement diffusées sur le site internet de la Ville avec des plans de déviations.

Evidemment, tout cela cause des nuisances, on est bien d'accord, mais tous ces chantiers-là sont menés pour améliorer soit l'espace public, soit la vie des citoyennes et des citoyens: gaz, transports publics, eaux usées, etc. Voilà ce que je peux vous dire en gros. Je vous fais cependant volontiers tout un exposé en aparté.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Danièle Magnin, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez mais comme il est sorti (*ndlr: à 18 h 15, comme annoncé au début de la séance*), elle s'adresse directement à M<sup>me</sup> Perler. En

effet, M. Gomez a contesté que la parcelle, pour laquelle vous nous avez demandé d'accepter un remaniement, appartenait à la Ville. Cette parcelle portait le numéro 5726 Genève section Petit-Saconnex, domaine public de la Ville de Genève. Or, vous n'avez pas mentionné qu'il y avait là un arbre à abattre. L'autorisation d'abat-tage d'arbres date du 9 août 2022. (*M<sup>me</sup> Magnin lit l'autorisation.*) «Démolition: trois villas, une villa urbaine, deux garages. Abattage d'arbres: pas de recours.» Rien du tout. Et vous nous avez fait gober qu'il fallait accepter que la Ville de Genève cède son domaine public contre apparemment rien du tout, pour construire un immeuble qui enjambe le chemin du Moléson. Et cela, ça nous fâche énormément, parce qu'on a vraiment l'impression que la verdure est une peinture qui s'écaille.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Frédérique Perler, voulez-vous répondre?

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Oui, merci, Monsieur le président. Madame Magnin, je me réfère à toutes les réponses données jusqu'ici. Il s'agit d'un remaniement parcellaire qui concerne la rue du Moléson, par-dessus laquelle l'immeuble va en effet être construit. Je rappelle que ni le Conseil administratif ni moi-même n'avons cherché à vous faire «gober», comme vous dites, quoi que ce soit. La dernière page de la proposition montre une photo aérienne avant/après. On voit bien qu'il y avait de la végétation.

L'autorisation d'abatage a été accordée par le Canton de Genève et non par la Ville. Il s'agissait de remaniement de droits qui permettaient entre autres d'élargir le trottoir et de rendre l'accès du chemin au public. Les promoteurs devaient prendre en charge l'amélioration de l'arborisation et de la végétalisation de cet endroit, négociées grâce à la petite révision de la loi faite par le Canton, tant que faire se pouvait.

Plutôt que des contreparties financières, la Ville a préféré négocier l'élargissement du trottoir de la rue du Colombier, et le passage public à la rue du Moléson.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Monsieur Amar Madani, vous avez la parole.

**M. Amar Madani (MCG).** Oui, merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis et plus largement au Conseil administratif. Mesdames et Messieurs, en cette période électorale, l'arrachage des

affiches déshonore notre démocratie. Les citoyens commencent à en avoir marre de ce vandalisme. Ces actes privent l'électeur d'un vrai débat démocratique et le dissuadent même d'aller voter. Ma question: que peut faire la Ville face à ces hooligans des affiches afin de redorer le blason de notre belle démocratie?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis vous répondra demain. Et dernière prise de parole, M<sup>me</sup> Patricia Richard.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Gomez – je pense donc qu'il me répondra demain.

Il y a plusieurs années, nous avons voté en faveur de crédits pour plus de 40 millions afin de refaire la plaine de Plainpalais. Dans le cadre de ces crédits, un accord avait été passé avec les représentants des différentes associations des marchés, assurant que les cerclages autour des arbres seraient raccourcis et qu'il y aurait dessus des dalles en béton. Il était prévu que tout serait posé après quelques années, le temps que les racines des arbres prennent correctement, et que nous aurions quelque chose de pérenne, propice au travail des marchands tout autant qu'au passage du public.

Aujourd'hui, depuis plusieurs semaines, sont apparus d'énormes cerclages, qui n'ont pas été soumis au vote de notre Conseil municipal et qui ne figuraient pas dans les crédits. Ma question est donc la suivante: où a-t-on pris l'argent pour mettre ces cerclages? Et où sont passés les plus petits cerclages ainsi que les dalles de béton qui ont été achetées? La confirmation de cet achat m'a été donnée par l'architecte. Qu'a fait la Ville de ce matériel? Où a-t-elle pris l'argent pour en acquérir et en placer un nouveau?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M. le maire vous répondra ultérieurement. Nous avons terminé le point sur les questions orales. Nous passons à présent aux renvois directs.

**6. Proposition du Conseil administratif du 20 septembre 2023 en vue du bouclement du crédit d'étude d'un montant de 262 100 francs, abandonné sans demande de montant complémentaire, destiné à couvrir les frais d'études relatifs à l'assainissement du sol de trois cimetières municipaux. Cette demande de crédit d'étude est inscrite au 12<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2017-2028 (PR-1590).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

**Introduction**

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (LAC) (B6 05, article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et de son règlement d'application (B6 05.01, articles 60 et 61), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit d'investissement terminé.

Ligne du crédit gérée par le Service des espaces verts (SEVE):

Localisation	Trois cimetières municipaux
Libellé	Etude d'assainissement du sous-sol
N° PFI	084.013.01
N° OTP	I470028101
Service gestionnaire	SEVE
Service bénéficiaire	SEVE

Bouclement d'un crédit d'étude abandonné, avec des dépenses, sans demande de crédit complémentaire.

<i>Crédit</i>	<i>N° PR</i>	<i>Date du vote</i>	<i>Montant Fr. TTC</i>
Etude	1284	16 octobre 2018	262 100,00
Montant des dépenses SAP			<u>193 991,84</u>
Différence			-68 108,16

**Explication**

L'étude, objet du présent crédit, est arrivée à des conclusions différentes que celles présumées. En effet, l'analyse du sous-sol, tant sa qualité que la non-pollution de ce dernier, ou encore l'altitude de la nappe phréatique non

Proposition: boucler le crédit destiné à l'assainissement  
du sol de trois cimetières municipaux

problématique ont démontré qu'il n'était pas nécessaire d'engager des travaux relevant d'un crédit.

Afin d'améliorer la situation, les mesures préconisées concernent uniquement des changements dans le mode opératoire des ensevelissements. Ces mesures sont gérées par le Service des pompes funèbres (SPF) dans le cadre de ses activités courantes.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – le crédit d'étude suivant:

262 100 francs destiné à couvrir les frais d'études relatifs à l'assainissement du sol de trois cimetières municipaux moins une dépense de 193 991,84 francs (PR-1284 votée le 16 octobre 2018)

est abandonné et bouclé sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

Proposition: boucler le crédit destiné à l'assainissement  
du sol de trois cimetières municipaux

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le traitement immédiat. Je vous fais voter le vote sur le siège.

Mis aux voix, le vote sur le siège est accepté à l'unanimité (52 oui).

*(Ndlr: il n'existe pas dans le règlement du Conseil municipal de vote sur le siège en tant que tel. Normalement, le président devrait ouvrir la préconsultation et il conviendrait, après l'entrée en matière, si elle est acceptée, de voter en faveur de la discussion immédiate.)*

**Le président.** En préconsultation, je donne la parole au Conseil administratif, s'il la prend... *(Rires et remarques.)* Non, il ne la prend pas. Je vous fais donc voter l'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (58 oui).

**Le président.** Y a-t-il des conseillers administratifs ou des conseillers municipaux qui demandent la parole? ... Ils ne la demandent pas. Je vous fais donc voter la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (57 oui).

**Le président.** Je donne la parole à ceux qui la demandent. Monsieur Jean-Luc von Arx, vous avez demandé la parole? ... Non, c'est donc une erreur. La parole n'est plus demandée...

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (57 oui).

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
Proposition: boucler le crédit destiné à l'assainissement  
du sol de trois cimetières municipaux

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – le crédit d'étude de 262 100 francs destiné à couvrir les frais d'études relatifs à l'assainissement du sol de trois cimetières municipaux moins une dépense de 193 991,84 francs (PR-1284 votée le 16 octobre 2018) est abandonné et bouclé sans demande de crédit complémentaire.

*Art. 2.* – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

## **7. Proposition du Conseil administratif du 27 septembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs destiné à renouveler du matériel et des équipements pour les animations dans l'espace public (PR-1591).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

La présente demande de crédit vise à financer le renouvellement d'une partie du matériel et de l'équipement utilisés dans le cadre du projet d'animation La Canopée sur le quai Gustave-Ador, ainsi qu'à acquérir du matériel pour les nouveaux lieux d'accueil en lien avec les espaces de baignade temporaires en aval de la jetée du Jet d'eau et au quai Wilson.

### **Exposé des motifs**

#### *Contexte*

Depuis le début de la législature en cours, le Conseil administratif mène une politique de valorisation et d'animation du domaine public. Un des sites prioritaires de cette politique est la rade, où la demande est toujours plus grande d'animer l'espace public. Cette attente est nourrie, entre autres, par la libération progressive de certains secteurs des quais en faveur de la population grâce au déménagement de plusieurs activités privées situées sur le quai Gustave-Ador vers le nouveau port des Eaux-Vives (p. ex. cabanes de pêcheurs et dériveurs).

Dans ce contexte, le Conseil administratif organise, depuis plusieurs années, différents lieux d'animation, soit en mettant à disposition le domaine public à travers un appel à projets, soit en finançant l'installation et en déléguant l'exploitation du lieu. Dans la poursuite du même objectif, il prévoit également d'animer les quais devant les espaces de baignade temporaires sur le quai Wilson et en aval du Jet d'eau avec une buvette et un espace de détente, en attendant l'aménagement de projets pérennes.

La présente demande de crédit vise à financer le renouvellement et l'acquisition de matériel pour les animations, dont les infrastructures sont financées par la Ville de Genève, à savoir la Canopée, ainsi que les buvettes et espaces de détente prévus dès 2024 devant les espaces de baignade temporaires sur le quai Wilson et en aval du Jet d'eau. Elle permettra à la Ville de Genève de disposer de moyens financiers afin de proposer des projets de qualité sur le site emblématique de la rade.

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

*Justification de la présente demande de crédit*

a) La Canopée

En lieu et place des dériveurs sur le quai Gustave-Ador, la Canopée (anciennement Escale) offre depuis 2018 un espace de détente, de sport et d'animation entre les mois de mai et de septembre, en proposant des cours de sport quotidiens, ouverts à tou-te-s, ainsi que des concerts et des soirées stand-up. Toutes ces animations sont gratuites. Si l'infrastructure et la programmation sont financées par la Ville de Genève, la buvette du site est gérée chaque année par une association différente, qui en récupère les revenus pour ses activités. La Canopée accueille en moyenne plus de 40 000 personnes entre les cours de sport, les soirées stand-up et la buvette.



*La Canopée*

Ce lieu, totalement végétalisé, est devenu un incontournable des étés genevois et a pour particularité supplémentaire d'offrir des boissons locales à des prix abordables, tout en permettant au public de venir avec ses propres denrées.

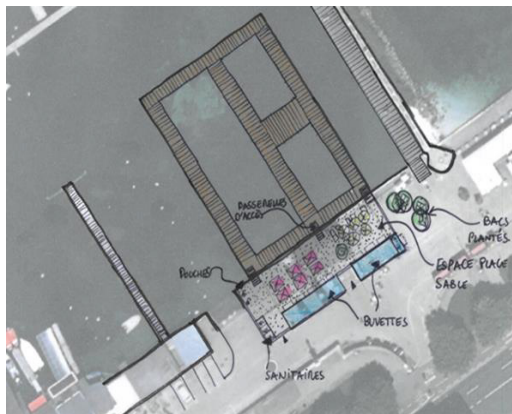
Le matériel utilisé sur le site date en grande partie de 2018 et arrive en fin de vie. Du fait de l'usure des matériaux, des intempéries et du vandalisme, une partie du matériel et des équipements doit être renouvelée afin de pouvoir assurer le maintien de la Canopée dans les années à venir. Le matériel devant être renouvelé concerne notamment les bancs et tables de la terrasse, ainsi que les boîtes CFF contenant les plantes.

b) Buvette et espace de détente des bains flottants en aval du Jet d'eau

A la place des cabanes de pêcheurs, une buvette et un espace de détente sur le quai marchand en aval du Jet d'eau sont prévus chaque été, à partir de 2024, pendant cinq ans, afin d'accueillir les usagers des bains flottants temporaires (proposition PR-1584 pour la création d'un espace de baignade flottant temporaire,

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

pour une durée de cinq ans, situé à l'angle entre la jetée du Jet d'eau et le quai Gustave-Ador, côté aval). L'exploitation de l'ensemble sera déléguée à la suite d'un appel à candidature.



*Plan des futurs Bads devant le Jet d'eau*

Sur la base des observations des premières années de cette phase-test, une demande de crédit d'étude sera soumise au Conseil municipal pour un projet de bains publics pérenne, conformément de la motion M-1504, «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!», acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal en juin 2023.

La buvette et l'espace de détente nécessitent certains investissements tels que l'achat de matériaux pour les pavillons, de douches, de casiers et d'équipements de terrasse.

c) Buvette et espace de détente de la zone de baignade temporaire au quai Wilson

En septembre 2021, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1407, en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 000 000 de francs destiné à l'organisation d'un concours permettant de créer des accès à l'eau et une nouvelle zone de baignade sur le quai Wilson. Le concours a été lancé en juin 2023.

Au même moment, la Ville de Genève a inauguré des aménagements temporaires d'accès à l'eau estivaux, en attendant les travaux d'aménagement pérenne, dont le financement fera l'objet d'une demande de crédit de réalisation au Conseil municipal à la suite du concours.

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

Il est prévu que ces aménagements temporaires d'accès à l'eau soient complétés dès 2024 par une buvette et un espace de détente sur le quai Wilson pendant la période estivale, dont l'exploitation sera déléguée à la suite d'un appel à candidature. Cette animation nécessite certains investissements, tels que l'achat de matériaux pour les pavillons, de douches, de casiers et d'équipements de terrasse.

### Transition écologique

Le matériel qui sera acquis grâce à la présente demande de crédit sera réalisé localement avec des matériaux durables: bambou, bois, ficelle, laine, etc. Les produits issus de l'industrie pétrolière ne seront utilisés que s'il est impossible de procéder autrement. La végétalisation sera favorisée à chaque fois que cela sera possible et l'impact sur les ressources naturelles sera limité au strict nécessaire. Les éclairages à leds seront débranchés au milieu de la nuit afin de limiter les perturbations sur les activités nocturnes des animaux.

Les installations et déposes des infrastructures seront effectuées par des employé-e-s de la Ville et/ou par des associations locales. Le fonctionnement des véhicules nécessaires à celles-ci sera optimisé. Si besoin, des entreprises locales seront mandatées.

### Cohésion sociale et prévention des discriminations

Les animations évoquées dans la présente demande de crédit facilitent la cohésion et la mixité sociale grâce aux rencontres qu'elles permettent naturellement. Toutes et tous sont bienvenu-e-s, indépendamment de leur genre, âge ou condition sociale, dans un esprit inclusif et fédérateur autour d'activités de qualité.

### Estimation des coûts

Délibération: acquisition de matériel durables et équipements		Coûts estimés TTC
Classification	Catégorie du matériel et équipements	En francs
Acquisition et renouvellement de matériel	Bancs, tables, cabines, casiers, bacs à fleurs, etc.	200 000
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>200 000</b>

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

### **Délai de réalisation**

Le délai de réalisation pour la présente proposition d'investissement est estimé à un an à partir de la disponibilité du crédit.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035 (p. 50)**

Cette délibération figure en qualité de projet actif au 19<sup>e</sup> PFI sous le N° PFI046.113.02, «Matériel durable et équipements», pour un montant total de 200 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2023.

### **Budget de fonctionnement**

S'agissant d'un simple achat de matériel, partiellement réalisé pour renouveler des objets déjà acquis, le budget de fonctionnement des entités concernées n'est pas impacté.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 41 800 francs.

A noter que les annuités d'amortissement (cinq ans) sont estimées en fonction de la durée d'utilisation estimée.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit est le Service logistique et manifestations (LOM).

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)**

	Montant	%
Matériel (bancs, tables, etc.)	185 000	92%
Frais financiers TVA	15 000	8%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>200 000</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023	0	0	0
2024	200 000	0	200 000
<b>Totaux</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: LOM

CHARGES	
30 - Charges de personnel (compensées)	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
31- Charges d'entretien des bâtiments	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	41 800
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>41 800</b>

REVENUS	
40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits en francs TTC</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-41 800</b>
---	----------------

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à acheter du matériel et des équipements pour des animations dans l'espace public.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2028.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des objets concernés par la présente demande de crédit lorsqu'ils seront totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

—\*\*\*—

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le traitement immédiat. Je vous fais voter le vote sur le siège.

**Mis aux voix, le vote sur le siège est accepté par 47 oui contre 3 non (2 abstentions).**

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements pour les animations dans l'espace public

**Le président.** J'ouvre la préconsultation et je donne la parole au Conseil administratif s'il la prend... Il ne la prend pas. Je vous fais donc voter l'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (55 oui et 5 abstentions).

**Le président.** Je donne la parole à qui la demande... Madame Dorothée Marthaler Ghidoni, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni (S).** Merci, Monsieur le président. Nous aurions aimé avoir plus d'informations sur ce projet en particulier et sur la raison de son urgence.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis vous répond.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** En quelques mots, ce montant est destiné au matériel nécessaire aux animations estivales. Le matériel de la Canopée, par exemple, arrive en fin de vie et aujourd'hui, il faut le renouveler. Vous le savez, il s'agit d'un projet qui se fait annuellement. Il est donc urgent de pouvoir lancer dès à présent sa conception et son organisation pour l'année prochaine. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons ce vote sur le siège, sachant qu'il s'agit d'un montant très raisonnable, soit 200 000 francs. Cela coûterait presque plus cher, dirais-je, de l'envoyer en commission pour un traitement. Comme nos services doivent déjà enclencher les démarches pour l'édition 2024, notamment pour la Canopée, nous vous saurions gré de bien vouloir voter ce montant sur le siège. Nous vous en remercions par avance.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative pour ces explications et merci, Madame la conseillère municipale pour cette question. Comme la parole n'est plus demandée, je vous fais voter la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (61 oui).

**Le président.** Je donne la parole aux conseillers administratifs ou aux conseillers municipaux qui la demandent... La parole n'est plus demandée...

Proposition: ouvrir un crédit destiné au renouvellement des équipements  
pour les animations dans l'espace public

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (62 oui).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu la nécessité de financer le renouvellement d'une partie du matériel et de l'équipement utilisés dans le cadre du projet d'animation «La Canopée» sur le quai Gustave-Ador, ainsi que d'acquérir du matériel pour les nouveaux lieux d'accueil en lien avec les espaces de baignade temporaires en aval de la jetée du Jet d'eau et au quai Wilson;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à acheter du matériel et des équipements pour des animations dans l'espace public.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2028.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des objets concernés par la présente demande de crédit lorsqu'ils seront totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

**8. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à financer un programme accéléré d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville de Genève, pour un montant total brut de 5 086 800 francs, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 3 457 000 francs net:**

- **Délibération I: 1 629 800 francs brut destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net;**
- **Délibération II: 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier (PR-1592).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Pour ses besoins en chaleur, la Ville de Genève a engagé sa transition énergétique dès 2006, à travers sa stratégie «100% renouvelable en 2050» pour le chauffage de ses bâtiments. Un important chemin a été parcouru. Néanmoins, cette trajectoire a depuis été revue et accélérée compte tenu de l'urgence climatique d'une part, et de la crise énergétique majeure que nous traversons depuis le second semestre 2021 d'autre part.

Les impacts de la crise ont été immédiats, simultanés et inédits: flambée des prix et risques de pénurie, tant pour l'électricité que pour le gaz, par répercussion flambée des prix du pétrole, du gaz et des autres agents énergétiques. Nos sociétés étant toujours largement dépendantes des énergies fossiles, leur stabilité et leur bon fonctionnement sont clairement menacés.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a agi de manière très proactive. Notamment en décidant le 5 octobre 2022 de mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique, comprenant 18 mesures visant à diminuer nos besoins et consommations d'énergie à court terme.

L'accélération et la généralisation des systèmes de régulation dynamique du chauffage sur l'ensemble du parc immobilier s'inscrivent dans ce plan de sobriété car ils permettent:

- une baisse d'environ 10% des consommations thermiques, sur les premières années, des bâtiments équipés de régulation dynamique et ce, sans compromettre le confort des occupants (performances attendues);

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

- d'atteindre à terme les objectifs du plan d'urgence climatique, adopté par la Ville de Genève en février 2022, et plus spécifiquement ceux de l'axe 2:
  - n° 19: réduction de 30% de la consommation énergétique du patrimoine bâti municipal et diminution de 60% de ses émissions de CO<sub>2</sub>;
  - n° 20: optimisation énergétique du chauffage des bâtiments.

### Contexte cantonal

La loi sur l'énergie a été renforcée selon les objectifs ambitieux du Plan directeur de l'énergie (PDE 2020-2030), adopté en décembre 2021, qui prévoit notamment d'ici 2030:

- une diminution des consommations de chaleur des bâtiments de 30%, et de leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 60%;
- l'interdiction progressive des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables;
- la construction par les Services industriels de Genève (SIG) de 130 km de réseaux de chaleur, alimentés progressivement par des énergies locales et renouvelables (GeniLac et GeniTerre).

La Ville de Genève est pleinement alignée sur ces objectifs et a renforcé ses collaborations avec la direction du Département du territoire (DT) de l'Etat de Genève et l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) par le biais d'un partenariat global, signé le 30 juin 2020. Pour la Ville, il s'agit de définir les méthodes et les coordinations les plus efficaces afin d'atteindre ces objectifs, en tenant compte des spécificités du territoire municipal, très dense, et de son parc bâti d'environ 650 bâtiments.

D'une manière générale, l'un des plus grands enjeux concerne l'accélération de l'assainissement énergétique du parc bâti. Dans cette perspective, la loi est ainsi devenue plus contraignante et le seuil au-delà duquel une démarche d'assainissement devient obligatoire a été abaissé de 600 MJ/m<sup>2</sup>.an à 450 MJ/m<sup>2</sup>.an.

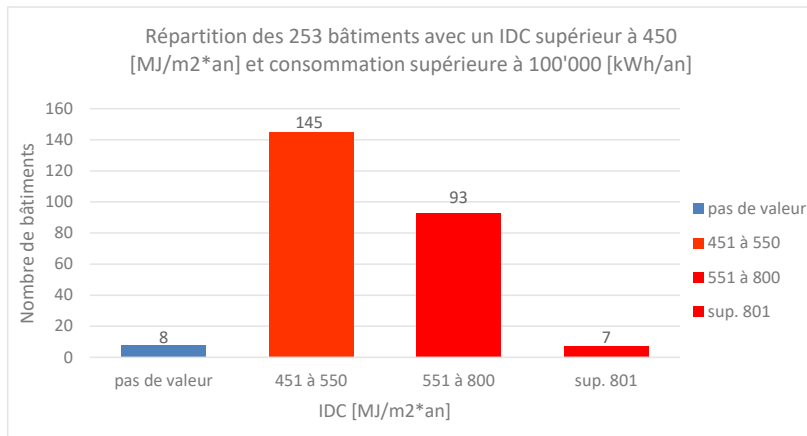
A l'échelle des 800 bâtiments<sup>1</sup> de la municipalité, 253 bâtiments (130 sites), détaillés dans l'annexe 1, sont concernés, dont 27 de ces bâtiments sont déjà équipés. Il apparaît peu réaliste de les assainir tous d'ici 2030-2040. C'est pourquoi, un travail d'analyse spécifique a été ciblé prioritairement sur les bâtiments à plus fort enjeu énergétique qui consomment les 65% de chaleur du parc bâti global et émettent la même proportion des émissions en CO<sub>2</sub>.

---

<sup>1</sup> Selon l'application Stratus, qui différencie les sites et bâtiments selon l'époque de construction, soit 628 adresses

## Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

Dans le graphique sont identifiés les 253 bâtiments inclus dans la présente demande de crédit dont l'indice de dépense de chaleur (IDC) est supérieur à 450 MJ/m<sup>2</sup>·an et consommant plus de 100 000 kWh/an.



### Exposé des motifs

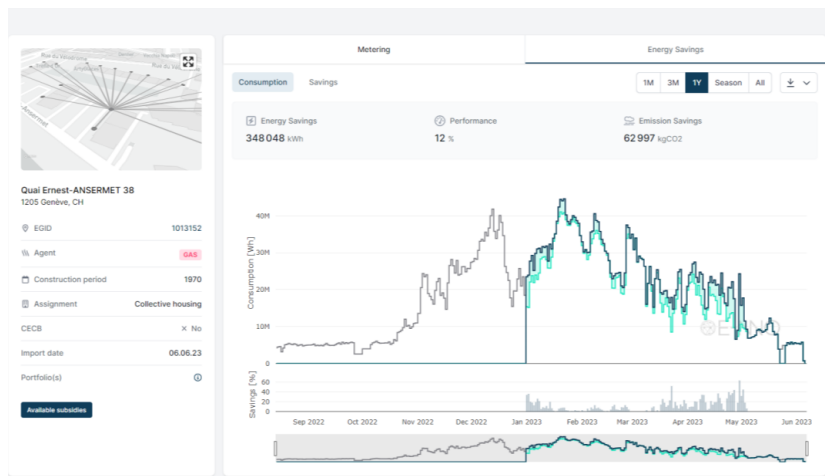
La présente demande de crédit propose un plan d'action ciblé sur une thématique phare visant à améliorer l'efficacité énergétique du parc des bâtiments de la Ville de Genève.

**Développement à grande échelle des systèmes de régulation dynamique du chauffage des bâtiments ayant un IDC supérieur à 450 MJ/m<sup>2</sup> et une consommation supérieure à 100 000 kWh/an de chaleur, pouvant être déployés et produire ses effets à court terme, quatre à cinq ans.**

L'internet des objets (soit le réseau collectif d'appareils connectés et la technologie qui facilite la communication entre les appareils et le cloud, ainsi qu'entre les appareils eux-mêmes) permet de disposer des systèmes de comptages d'énergies/fluides connectés, c'est-à-dire plus dynamiques et interactifs.

Les systèmes de régulation intègrent des éléments connectés et permettent un pilotage plus fin des installations de chauffage, en temps réel. Ils sont également à même de prendre en compte des données météorologiques prédictives. Associés à des systèmes de gestion et de supervision, cela permet d'accéder à des potentiels de gestion, d'optimisation énergétique et de monitoring bien meilleurs, et qui sont particulièrement nécessaires pour une maîtrise plus fine du chauffage des bâtiments. Le détail des solutions proposées par des prestataires externes est décrit dans l'annexe 3.

Gain de l'optimisation avec une régulation dynamique (courbe en turquoise)



Le point d'attention concernant ces systèmes est l'établissement d'une référence énergétique avec la mise en place des compteurs préliminaires. En effet, pour avoir une vue complète de la référence énergétique, il convient d'avoir un cycle annuel d'exploitation du bâtiment pour capter les finesses du comportement saisonnier du bâtiment et des usagers (locataires et utilisateurs administratifs).

L'objectif est d'équiper en priorité les plus grands consommateurs par ordre décroissant de consommation, ce qui permettra globalement de monitorer et réguler dynamiquement 65% de la consommation globale des bâtiments de la Ville dans les quatre à cinq années à venir. Seront ensuite traités par ordre d'importance les bâtiments dont les consommations et valeurs IDC sont situés entre 450 et 550 MJ/m<sup>2</sup>.

A l'échelle de l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville, la pose de ces systèmes permettra une économie globale **de 9,6 GWh de chaleur, soit une diminution d'environ 6,5%** de l'ensemble des consommations du parc bâti, en prenant en considération une économie moyenne estimée à 10%.

Ce programme constitue ainsi un axe d'économie d'énergie important et privilégié vers l'atteinte des objectifs d'économies à 2030.

Par ailleurs, compte tenu des prix des énergies qui ont atteint des sommets inédits en 2022, il est aujourd'hui rentable économiquement de réaliser ces changements le plus rapidement possible, et de venir ainsi étoffer les nombreuses

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

actions engagées par la Ville depuis près de vingt ans pour diminuer ses consommations d'énergie.

Le graphique en annexe 4, «Projection du retour sur investissement avec une performance de 10% VdG (cumulée)», permet d'identifier le retour sur investissement associé à ce scénario d'économies attendues sur une période d'amortissement de sept ans. A titre d'information, si l'économie d'énergie se hissait au niveau 12,5% ou 15%, le retour sur investissement serait alors respectivement de l'ordre de cinq ans et quatre ans.

L'économie financière générée par ces investissements est estimée sur la base d'un prix de l'énergie à 13,4 cts/kWh (non compris les subventions du fonds énergie des collectivités). Cela est purement indicatif au vu de l'instabilité actuelle des prix des énergies.

Il est à noter que les installations de régulation dynamique du chauffage offrent non seulement des retours sur investissement important en matière d'économies d'énergie, mais ces systèmes intelligents permettent d'optimiser l'utilisation de l'énergie tout en réduisant les coûts de chauffage et le CO<sub>2</sub>.

En tant qu'investissement durable et rentable, ces installations jouent un rôle essentiel dans la transition vers une gestion plus efficace et responsable de l'énergie dans notre patrimoine locatif et administratif.

### **Obligations légales et de sécurité**

Loi sur l'énergie (LEn) L 2 30 du 18 septembre 1986 (entrée en vigueur: 7 novembre 1987). Dernières modifications au 28 janvier 2023.

Règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) (1) L 2 30.01 du 13 avril 2022.

Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (loi sur le CO<sub>2</sub>) (du 23 décembre 2011, état le 1<sup>er</sup> janvier 2022).

### **Transition écologique et cohésion sociale**

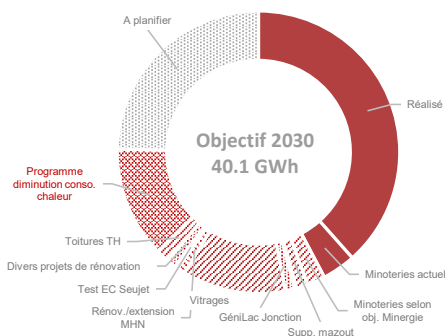
#### *Aspects énergétiques*

Le remplacement des anciens systèmes de régulation par des systèmes dynamiques permet de réduire d'environ 10% les consommations de chauffage des bâtiments concernés, à prestation constante.

Globalement, le potentiel de réduction des consommations de chaleur est estimé, en fin d'opération, à **9,6 GWh**, soit 6,5% de la consommation globale de la Ville de Genève.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

Diminution des consommations de chaleur



### Impacts environnementaux et financiers

Cette opération permettra une diminution des charges d'énergie des immeubles concernés d'environ 10%, à prestation égale, ce qui contribuera à réduire la forte pression financière actuelle sur les dépenses d'énergie et les budgets de la Ville, comme de ses locataires.

La chaleur étant encore largement réalisée à partir de systèmes à combustion, les fumées seront réduites également dans les mêmes proportions, ce qui contribuera à améliorer la qualité de l'air en ville, principalement située en zone à émissions excessives.

Enfin, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> attendue est de 2361,2 tonnes<sup>1</sup> contribuant ainsi à limiter les impacts négatifs sur le climat. Soit l'équivalent de la consommation des 16 plus grandes écoles du patrimoine administratif (PA) – assainies dans ce programme – ou encore l'ensemble des bâtiments de la Cité-Jonction et des Asters qui sont les deuxième et troisième sites plus grands consommateurs du patrimoine bâti de la Ville.

En équivalence d'activités au quotidien, cela représente 271 tours de la terre en voiture thermique.

<sup>1</sup> Chiffre calculé en utilisant le «facteur Mix Suisse», utilisé dans l'élaboration du bilan carbone de la Ville de Genève

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

### Estimation des coûts

*Délibération I – Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif (PA)*

A. Estimation des coûts	<i>Fr. HT</i>
Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage (boîtier de régulation, capteurs, câblage, installation et programmation, etc.)	1 477 700
Information communication	5 000
Imprévus (1,5% × 1 477 700 francs)	25 000
<b>I. Coût total (HT)</b>	<b>1 507 700</b>
B. Calcul des frais financiers	
<b>I. Coût total (HT)</b>	<b>1 507 700</b>
+ TVA (8,1% × 1 507 700 francs)	122 100
<b>II. Coût total brut (TTC)</b>	<b>1 629 800</b>
A déduire subventions du fonds énergie des collectivités	-1 629 800
<b>III. Total net du crédit I demandé (TTC)</b>	<b>0</b>

*Délibération II – Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine financier (PF)*

A. Estimation des coûts	<i>Fr. HT</i>
Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage (boîtier de régulation, capteurs, câblage, installation et programmation, etc.)	3 143 000
Information communication	10 000
Imprévus (1,5% × 3 143 000 francs)	45 000
<b>I. Coût total (HT)</b>	<b>3 198 000</b>
B. Calcul des frais financiers	
<b>I. Coût total (HT)</b>	<b>3 198 000</b>
+ TVA (8,1% × 3 198 000 francs)	259 000
<b>II. Coût total (TTC)</b>	<b>3 457 000</b>
<b>III. Total du crédit II demandé (TTC)</b>	<b>3 457 000</b>

Le détail des coûts estimatifs par site et bâtiment est décrit dans l'annexe 2.

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

### **Délai de réalisation**

Le programme général d'installation des systèmes de régulation dynamique sera réalisé dans un délai de quatre à cinq ans après le vote du crédit.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035**

#### *Délibération I (PA)*

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif (p. 57), dans le 19<sup>e</sup> PFI sous la référence N° 112.810.16, «Travaux liés à la politique énergétique», pour un montant de 2 000 000 de francs, avec une année de dépôt annoncée en 2024.

#### *Délibération II (PF)*

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif (p. 48), dans le 19<sup>e</sup> PFI sous la référence N° 012.810.14, «Travaux liés à la politique énergétique», pour un montant de 2 000 000 de francs, avec une année de dépôt annoncée en 2024.

### **Recettes**

Le programme général d'installation des systèmes de régulation dynamique est a priori éligible pour l'attribution d'une subvention du fonds énergie des collectivités.

Une requête sera déposée en ce sens afin de financer ce projet à hauteur d'un montant de 1 629 800 francs, soit le 100% du crédit pour le PA.

De plus, de potentielles aides financières seront explorées, notamment en lien avec les SIG et le partenariat Eco21 – collectivités.

### **Budget de fonctionnement**

Le programme d'installation de systèmes de régulation dynamique (crédits I et II) va générer des économies de chaleur à hauteur de 4,2 GWh pour le PA et 5,5 GWh pour le PF, et engendrer des économies sur les achats d'énergies de chauffage (mazout, gaz, bois, électricité ou CAD).

Compte tenu de la volatilité des prix, ces estimations peuvent évoluer dans les prochaines années.

Pour le PA, le principal impact financier sera une diminution de charges d'environ 338 000 francs, qui se décompose en une économie d'environ

3316

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

556 500 francs sur les achats d'énergie pour les immeubles du PA (groupe 312) et une dépense d'environ 218 500 francs pour des contrats d'abonnements (groupe 314).

Pour le PF, il n'y aura pas d'impact financier pour la Ville de Genève étant donné que tant l'économie d'énergie que les coûts des contrats d'abonnement seront intégrés aux décomptes de charges de chauffage des locataires.

### **Charges financières annuelles**

#### *Délibération I*

Le montant net de ce crédit étant nul, la charge financière annuelle nette sera donc de 0 franc.

#### *Délibération II*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de dix annuités, se montera à 374 900 francs.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

#### *Délibération I*

Service gestionnaire: Service de l'énergie (ENE).

Services bénéficiaires: tous services.

#### *Délibération II*

Service gestionnaire: ENE.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale (GIM).

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
 d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

3317

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
 planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif (Délibération I)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Systèmes de régulations dynamiques	1 477 700	90,7%
Information communication	5 000	0,3%
Imprévus	25 000	1,5%
Frais financiers	122 100	7,5%
<b>Coût total brut du projet TTC</b>	<b>1 629 800</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Service bénéficiaire concerné: tous les services**

**CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-556 500	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	218 300	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>-338 300</b>	

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**      **338 300**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>	269 800	269 800	0
<b>2025</b>	340 000	340 000	0
<b>2026</b>	340 000	340 000	0
<b>2027</b>	340 000	340 000	0
<b>2028</b>	340 000	340 000	0
<b>Totaux</b>	<b>1 629 800</b>	<b>1 629 800</b>	<b>0</b>

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

**Objet: Installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine financier (Délibération II)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Systèmes de régulations dynamiques	3 143 000	90,9%
Information communication	10 000	0,3%
Imprévus	45 000	1,3%
Frais financiers	259 000	7,5%
<b>Coût total brut du projet TTC</b>	<b>3 457 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: GIM

**CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	0	
31- Charges d'entretien des bâtiments	0	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	374 900	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>374 900</b>	

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -374 900**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2024</b>	657 000		657 000
<b>2025</b>	700 000		700 000
<b>2026</b>	700 000		700 000
<b>2027</b>	700 000		700 000
<b>2028</b>	700 000		700 000
<b>Totaux</b>	<b>3 457 000</b>	<b>0</b>	<b>3 457 000</b>

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 629 800 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 629 800 francs.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 457 000 francs.

3320

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2024 à 2033.

*Annexes:*

1. liste des sites et bâtiments
2. détail des coûts estimatifs par site et bâtiment
3. détail des trois solutions proposées par des prestataires externes
4. graphique retour sur investissement

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
 d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

3321

**Annexe 1 : Liste des sites et bâtiments compris dans la PR**

<b>Amat-Rotschild</b>	<b>Charles-Giron 22-24-26/Ecole</b>	<b>Centre sportif Frontenex</b>
1 Rue Jean-Antoine Gautier 18	28 Rue Charles-Giron 20	59 Plateau de Frontenex 8
2 Rue Jean-Charles-Amat 6	29 Rue Charles-Giron 22	<b>Centre sportif Richemond</b>
3 Rue Rothschild 27	30 Rue Charles-Giron 24	60 Route de Frontenex 70
4 Rue Rothschild 30	31 Rue Charles-Giron 26	<b>Centre sportif Varembe piscine</b>
<b>Asters</b>	<b>Charles-Giron 31-33</b>	61 Avenue Giuseppe-Motta 46
5 Rue de la Servette 100	32 Rue Charles-Giron 31	<b>Centre sportif Vernets</b>
6 Rue des Asters 5 (SIS)	33 Rue Charles-Giron 33	62 Rue François-Dussaud 10
7 Rue Hoffmann 4	<b>Cite 19</b>	63 Rue François-Dussaud 12
8 Rue Hoffmann 6	34 Rue de la Cité 19	64 Rue Hans-Wilsdorf 4
9 Rue Hoffmann 8	<b>Cite Jonction</b>	65 Rue Hans-Wilsdorf 6
10 Rue Schaub 39	35 Avenue de Sainte-Clotilde 20	<b>Centre sportif Vessy</b>
11 Rue Schaub 41	36 Avenue de Sainte-Clotilde 22	66 Route de Vessy 31
12 Rue Schaub 43	37 Avenue de Sainte-Clotilde 24	<b>Dassier 15</b>
13 Rue Schaub 45	38 Boulevard Carl-Vogt 24	67 Rue Jean-Dassier 15
<b>Atelier du crématoire</b>	39 Quai Ernest-Ansermet 36	<b>Ecole Allobroges</b>
14 Avenue du Cimetièr 1	40 Quai Ernest-Ansermet 38	68 Rue des Allobroges 4
<b>Avenir 34</b>	41 Quai Ernest-Ansermet 40	<b>Ecole Contamines</b>
15 Rue de l'Avenir 34	42 Quai Ernest-Ansermet 42	69 Rue Michel-Chauvet 22
<b>Battoirs 10</b>	43 Rue des Deux-Ponts 29	<b>Ecole de Roches</b>
16 Rue des Battoirs 10	44 Rue des Deux-Ponts 31	70 Chemin De-Roches
<b>Baute 16</b>	45 Rue des Deux-Ponts 33	<b>Ecole des Charmilles</b>
17 Rue Bautte 16	46 Rue du Vélodrome 10	71 Avenue d'Altre 1
<b>Blanvalet 9</b>	47 Rue du Vélodrome 12	<b>Ecole des Crets</b>
18 Rue Henri-Blanvalet 9	48 Rue du Vélodrome 14	72 Chemin Collodan 1
<b>Bornaches Batiment SEVE</b>	49 Rue du Vélodrome 2	<b>Ecole des Franchises</b>
19 Route de Certoux 162	50 Rue du Vélodrome 4	73 Route des Franchises 54
<b>Botanique serre tempérée</b>	51 Rue du Vélodrome 6	<b>Ecole des Vollandes</b>
20 Chemin de l'Impératrice 1	52 Rue du Vélodrome 8	74 Rue de Montchoisy 46
<b>Boulangerie 4/Cheval-Blanc 7</b>	<b>Coulouvrenière 44</b>	75 Rue de Montchoisy 48
21 Rue de la Boulangerie 2	53 Rue de la Coulouvrenière 44	76 Rue de Montchoisy 50
<b>Bout-du-Monde 6</b>	<b>Coulouvrenière 15</b>	77 Rue du Nant 35
22 Route du Bout-du-Monde 6	54 Rue de la Coulouvrenière 15	<b>Ecole Devin-du-Village</b>
<b>Calvin 2</b>	<b>Crématoire St-Georges</b>	78 Rue du Vicaire-Savoyard 1
23 Rue Jean-Calvin 2	55 Chemin de la Bâtie 13	<b>Ecole Geisendorf</b>
<b>Carl Vogt 2-4</b>	<b>Centre sportif Bois-des-Frères</b>	79 Rue de Lyon 56
24 Boulevard Carl-Vogt 2	56 Chemin de l'Ecu 22	<b>Ecole Le Corbusier</b>
25 Boulevard Carl-Vogt 4	<b>Centre sportif Bout-du-Monde (Stade)</b>	80 Rue Le-Corbusier 2
<b>Carouge 40</b>	57 Route de Vessy 16	<b>Ecole Liotard</b>
26 Rue de Carouge 40	<b>Centre sportif du Bout-du-Monde pavillon</b>	81 Rue Liotard 66
<b>Chapelle 10</b>	58 Route de Vessy 12	<b>Ecole Michell-du-Crest</b>
27 Rue de la Chapelle 10		82 Rue Micheli-du-Crest 17

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

**Annexe 1 : Liste des sites et bâtiments compris dans la PR**

	<b>Ecole Montchoisy</b>		<b>Grottes 18-20-22, Faucille 1</b>		<b>Louis-Favre 20-22</b>
83	Rue du Clos 20	110	Rue de la Faucille 1	139	Rue Louis-Favre 20
	<b>Ecole Trembley I</b>	111	Rue des Grottes 18	140	Rue Louis-Favre 22
84	Rue Pestalozzi 4	112	Rue des Grottes 20	141	Rue Louis-Favre 22bis
	<b>Ecole Trembley II</b>	113	Rue des Grottes 22		<b>Louis-Favre 23-25-27-29</b>
85	Rue Pestalozzi 6		<b>Gustave-Moynier 4-6</b>	142	Rue Louis-Favre 23
	<b>Ecole XXI décembre</b>	114	Rue Gustave-Moynier 4	143	Rue Louis-Favre 25
86	Rue du 31-décembre 63	115	Rue Gustave-Moynier 6	144	Rue Louis-Favre 27
	<b>Etuves 17-19</b>		<b>Halles de l'île</b>	145	Rue Louis-Favre 29
87	Rue des Etuves 17	116	Place de l'île 1		<b>Madeleine 11</b>
88	Rue des Etuves 19		<b>Hors patrimoine immobilier ville</b>	146	Rue de la Madeleine 11
	<b>Etuves 9-11</b>	117	Chemin des Marais 30		<b>Madeleine 7</b>
89	Rue des Etuves 11		<b>Impératrice 12</b>	147	Rue de la Madeleine 7
90	Rue des Etuves 9	118	Chemin de l'Impératrice 10		<b>Maison des arts/Victoria Hall</b>
	<b>Faucille 3-5</b>		<b>Jardin Botanique</b>	148	Rue du Général-Dufour 14
91	Rue de la Faucille 3	119	Chemin de l'Impératrice 1	149	Rue du Général-Dufour 16
92	Rue de la Faucille 5		<b>Jargonnant 4-6/Vieux-Marche 8</b>		<b>Michel-Simon 7-9</b>
	<b>Faucille 4-6-8</b>	120	Rue du Vieux-Marché 4	150	Avenue de Sainte-Clotilde 14
93	Rue de la Faucille 4		<b>Jean-Jacques de Sellon 3</b>	151	Rue Michel-Simon 7
94	Rue de la Faucille 6	121	Rue Jean-Jacques-De-Sellon 3	152	Rue Michel-Simon 9
95	Rue de la Faucille 8		<b>Jean-Jacques de Sellon 4-6</b>		<b>Midi 4-8</b>
	<b>Frontenex 2</b>	122	Rue Jean-Jacques-De-Sellon 4	153	Rue du Midi 4
96	Place des Eaux-Vives 7	123	Rue Jean-Jacques-De-Sellon 6	154	Rue du Midi 8
	<b>Gallatin 15/Furet 11</b>	124	Rue Jean-Jacques-De-Sellon 8		<b>Minoteries</b>
97	Avenue De-Gallatin 15		<b>La Comédie</b>	155	Rue de Carouge 100
98	Chemin François-Furet 11	125	Boulevard des Philosophes 6	156	Rue de Carouge 102
	<b>Gares 17-19</b>		<b>Levant 2-4/Zurich 10/Navigation 9</b>	157	Rue de Carouge 104
99	Rue des Gares 17	126	Rue de la Navigation 9	158	Rue de Carouge 106
100	Rue des Gares 19	127	Rue de Zurich 10	159	Rue de Carouge 98
	<b>Gd.Rue 26/St-Germain 3</b>	128	Rue du Levant 2	160	Rue des Minoteries 1
101	Grand-Rue 26	129	Rue du Levant 4	161	Rue des Minoteries 3
102	Rue de Saint-Germain 3		<b>Lissignol 12-14</b>	162	Rue des Minoteries 5
	<b>Genolier</b>	130	Rue Lissignol 12		<b>Montbrillant 12</b>
103	Genolier (VD)	131	Rue Lissignol 14	163	Rue de Montbrillant 12
	<b>Grottes 15</b>		<b>Lissignol 5-7</b>		<b>Montbrillant 28-30</b>
104	Rue des Grottes 15	132	Rue Lissignol 5	164	Rue de Montbrillant 28
	<b>Grottes 30</b>	133	Rue Lissignol 7	165	Rue de Montbrillant 30
105	Rue des Grottes 30	134	Rue Lissignol 9		<b>Montbrillant 4</b>
	<b>Grottes 32</b>		<b>Lombard 6-8</b>	166	Rue de Montbrillant 4
106	Rue des Grottes 32	135	Rue Lombard 6		<b>Montbrillant 5</b>
	<b>Grottes 7-9-11</b>	136	Rue Lombard 8	167	Rue de Montbrillant 5
107	Rue des Grottes 11		<b>Louis-Favre 19-21</b>		<b>Montchoisy 15</b>
108	Rue des Grottes 7	137	Rue Louis-Favre 19	168	Rue de Montchoisy 15
109	Rue des Grottes 9	138	Rue Louis-Favre 21		

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
 d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

3323

**Annexe 1 : Liste des sites et bâtiments compris dans la PR**

	<b>Muraille 9-11</b>
169	Chemin de la Muraille 9
	<b>Musée d'Histoire des Sciences</b>
170	Rue de Lausanne 128
	<b>Musée Rath</b>
171	Place de Neuve 1
	<b>Musée Voltaire</b>
172	Rue des Délices 25
	<b>Nant 2-4/Jargonnant 3</b>
173	Place de Jargonnant 3
174	Rue du Nant 2
175	Rue du Nant 4
	<b>Navigation 8</b>
176	Rue de la Navigation 8
	<b>Palais Eynard</b>
177	Rue de la Croix-Rouge 4
	<b>Paquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11</b>
178	Rue de l'Ancien-Port 10
179	Rue de l'Ancien-Port 12
180	Rue des Pâquis 30
181	Rue des Pâquis 32
182	Rue des Pâquis 34
183	Rue Jean-Jaquet 11
184	Rue Jean-Jaquet 5
185	Rue Jean-Jaquet 7
186	Rue Jean-Jaquet 9
	<b>Parc La Grange (conserv)</b>
187	Quai Gustave-Ador 66A
	<b>Parc La Grange (serres)</b>
188	Route de Frontenex 71
	<b>Perron 10-12-14-16/Calvin 17</b>
189	Rue du Perron 10
190	Rue du Perron 12
191	Rue du Perron 14
192	Rue Jean-Calvin 17
	<b>Perron 3-5-7-17-19</b>
193	Rue du Perron 17
194	Rue du Perron 19
195	Rue du Perron 3
196	Rue du Perron 5
197	Rue du Perron 7
	<b>Peschier 34</b>
198	Avenue Peschier 34

	<b>Petit Casino</b>
199	Rue de Carouge 42
	<b>Pin 1-3</b>
200	Promenade du Pin 1
201	Promenade du Pin 3
	<b>Grottes 1/ Grottes 5</b>
202	Place des Grottes 1
203	Rue des Grottes 5
	<b>Grenus 2</b>
204	Place De-Grenus 2
	<b>Montbrillant/Pépinière</b>
205	Place de Montbrillant 5
206	Rue de la Pépinière 2
	<b>Plantaporrêts 4</b>
207	Rue des Plantaporrêts 4
	<b>Pont-d'Arve 35</b>
208	Boulevard du Pont-d'Arve 35
	<b>Puiserande 2-4/Deux-Ponts 7</b>
209	Rue de la Puiserande 2
210	Rue des Deux-Ponts 7
	<b>Puiserande 3/Deux-Ponts 5</b>
211	Rue de la Puiserande 3
212	Rue des Deux-Ponts 5
	<b>Quai du Seujet 32-34-36</b>
213	Quai du Seujet 32
214	Quai du Seujet 34
215	Quai du Seujet 36
	<b>Rois 13-19</b>
216	Rue des Rois 13
217	Rue des Rois 15
218	Rue des Rois 17
219	Rue des Rois 19
220	Rue du Diorama 2
	<b>Carouge/Battoirs/Dancet</b>
221	Rue de Carouge 82
222	Rue des Battoirs 2
	<b>Savoises 11-17</b>
223	Rue des Savoises 11
224	Rue des Savoises 15
225	Rue des Savoises 17
	<b>Sécheron 3-5</b>
226	Avenue de Sécheron 3
227	Avenue de Sécheron 5

	<b>Serres de Pregny</b>
228	Chemin Palud 10
	<b>Servette 38</b>
229	Rue de la Servette 38
	<b>Servette 87</b>
230	Rue de la Servette 87
231	Rue Henri-Veyrassat 9
	<b>Seve Bureau (Admin)</b>
232	Rue de Lausanne 116
233	Rue de Lausanne 118
	<b>Sillem 8</b>
234	Rue Sillem 8
	<b>Simon-Goulart 2-4/Pl.Cornavin 1</b>
235	Place Simon-Goulart 2
236	Place Simon-Goulart 4
	<b>Soubeyran 6-8-10-12-14</b>
237	Rue Soubeyran 10
238	Rue Soubeyran 12
239	Rue Soubeyran 6
240	Rue Soubeyran 8
	<b>Sources 8</b>
241	Rue des Sources 8
	<b>Stand 3-3B/Palladium</b>
242	Rue du Stand 1
243	Rue du Stand 3
244	Rue du Stand 3Bis
	<b>St-Georges 3-5</b>
245	Boulevard de Saint-Georges 3
246	Boulevard Saint-Georges 5
	<b>St-Georges 65</b>
247	Boulevard de Saint-Georges 65
	<b>St-Leger/Beauregard</b>
248	Rue Beauregard 1
	<b>Terrassiere 32</b>
249	Rue de la Terrassière 32
	<b>Villereuse 1</b>
250	Rue de Villereuse 1
	<b>Villereuse 6-8-10</b>
251	Rue de Villereuse 10
252	Rue de Villereuse 6
253	Rue de Villereuse 8

Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

**Annexe 2 : Détail des coûts estimatifs par site et bâtiment**

Les bâtiments ont été séparés en trois classes selon l'état des installations AdB :

- travaux à prévoir car vétuste ou hors service ;
- optimisation boîtier ;
- autres.

A partir de ces types d'installation, des coûts ont été mis en phase.

Par site, on retrouve :

- 1x boîtier de régulation dynamique / 6'300 francs ;
- 1x tête de comptage pour le relevé automatique des consommations (gaz, mazout, électricité) / 1'500 francs ;
- 1x routeur pour le Monitoring de l'installation à distance / 6'300 francs.

Dans chaque bâtiment de site on retrouve :

- 1x reprise points de programmation pour lire les données sur l'installation existante sur le nouvel automate de régulation dynamique telles que la température du circuit de distribution et ECS, les positions d'ouvertures des vannes, etc. / 1'200 francs ;
- 1x reprise de la programmation par montée / 1'100 francs (installateur MCR) ;
- 1x mise en place et configuration des capteurs de températures et d'humidité qui seront installés dans les appartements, locaux administratifs (3 par montée) / 1'000 francs.

Pour des adaptations réseaux, ces équipements permettront également une mutualisation des coûts de la problématique de transmission des alarmes inhérentes à la problématique des travailleurs isolés. Une pré-étude coordonnée avec la DSIC a été effectuée afin de préciser les coûts et les locaux concernés (émission du signal) :

- pour les bâtiments équipés en interne du réseau de la Ville les coûts d'installation pour le tirage de câble Ethernet depuis le rack informatique jusqu'à la régulation ont été estimés à 2'500 francs par site ;
- pour les bâtiments sans réseau de la Ville, les coûts ont été séparés selon la couverture réseau des chaufferies soit :
  - inférieur ou égale à 2 barres alors 7'500 francs pour l'amplification active du signal ;
  - entre 3 et 4 barres, 1'500 francs pour l'achat et la pose d'une antenne.

Ces améliorations nécessiteront des modifications au niveau des armoires de contrôle MCR (Mesure, Contrôle et Régulation) existantes. Ces armoires, en raison de leur ancienneté, nécessitent des mises à jour pour garantir leur compatibilité avec les nouvelles technologies et assurer une gestion précise et réactive du chauffage. Cela contribuera également à prolonger la durée de vie opérationnelle de nos installations existantes datant des années 1980-1990. Les équipements hors armoires (pompes, monobloc, servomoteurs) ne sont quant à eux pas inclus dans le processus de mise à niveau.

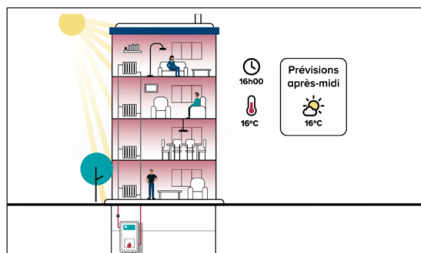
Pour les sites avec des travaux à prévoir, un coût estimatif de 15'000 francs a été ajouté par bâtiment pour rénover les armoires MCR vétustes, anciennes, avec des faiblesses ou hors service. Pour les bâtiments où l'état de l'installation n'est pas détaillé, un coût estimatif de 7'500 francs a été ajouté pour moyenner le coût global des rénovations des armoires MCR.

Il est important de souligner que ces modifications des armoires MCR sont indissociables de notre démarche globale d'amélioration.

### Annexe 3 : Détails des trois solutions proposées par des prestataires externes

#### Entreprise Muller Energies

Réglage sans anticipation météo en fonction de la température extérieure, suivi mensuel sans vérification de la température intérieure :

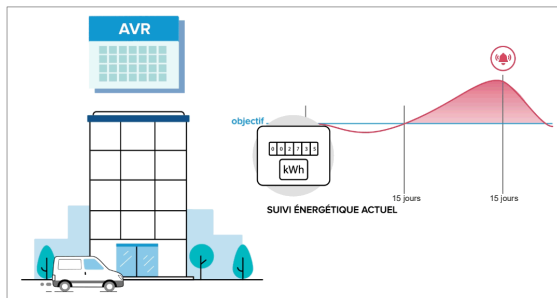


©Muller Energies SA

Les systèmes de régulation traditionnels du chauffage utilisent des capteurs de température extérieure et des thermostats pour maintenir la température intérieure à un niveau confortable. En fonction des changements de température extérieure et des besoins réels, si des capteurs sont installés dans les étages, la puissance du chauffage et de la distribution seront ajustées automatiquement.

À noter que ces systèmes ne permettent pas d'anticiper les variations climatiques en fonction des prévisions météorologiques. Ce manque d'anticipation empêche donc de produire le juste apport calorifique garantissant la température souhaitée tout en supprimant les pics de chaleur, surtout en début et fin de période quand le soleil fait son apparition.

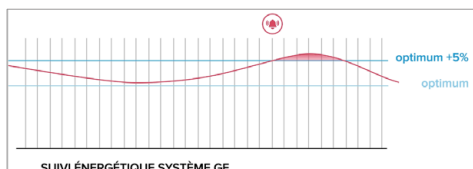
#### Démarche actuelle du suivi énergétique de nos surveillants :



©Muller Energies SA

Aujourd'hui, les surveillants d'installations passent bimensuellement dans les chaufferies pour relever les valeurs des compteurs de chaleur pour le suivi énergétique.

#### Démarche future du suivi énergétique de nos surveillants :

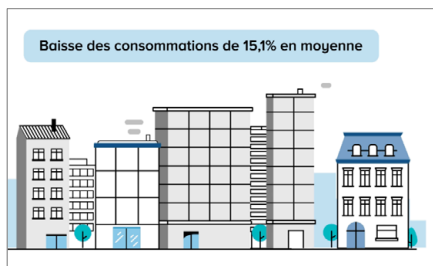


©Muller Energies SA

## Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

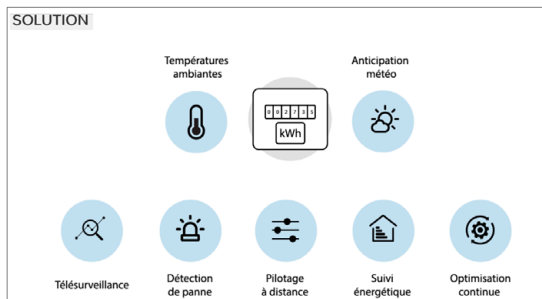
Contrairement à une surveillance classique bimensuelle, l'installation est suivie en permanence, automatiquement. Ce qui permet de limiter la consommation énergétique du bâtiment tout en garantissant un confort intérieur optimal. De plus, cela permet également de lancer les processus de dépannage avant que les occupants ne ressentent un manque de chauffage ou d'eau chaude.

La régulation dynamique du chauffage permet de baisser en moyenne les consommations de 15% selon les retours d'expériences des différents prestataires. En partant du principe que nos bâtiments sont suivis et déjà optimisés par nos surveillants d'installations, nous sommes restés dans la fourchette basse de 10% d'économie afin de nous assurer des résultats minimums attendus par ces technologies.



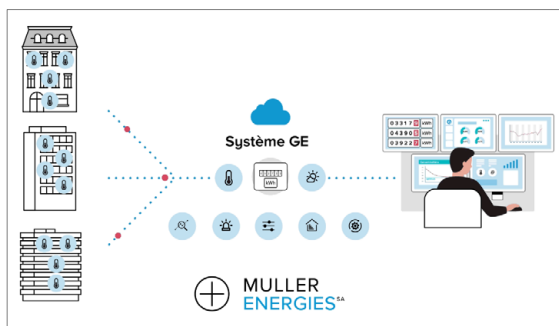
©Muller Energies SA

Schémas des processus qui sont intégrés dans cette démarche :



©Muller Energies SA

Processus entre le captage des données chez les usagers et la supervision à distance :

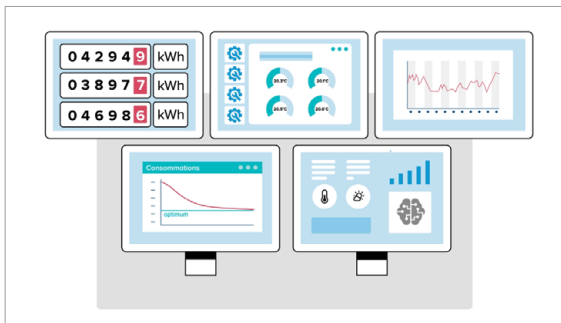


©Muller Energies SA

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
 d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

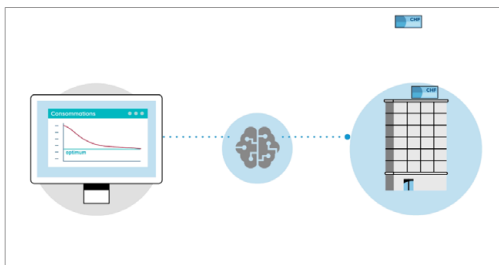
3327

La vision des différents Dashboard permettant de suivre et d'optimiser les consommations des bâtiments :



©Muller Energies SA

Diminuer la consommation de l'énergie avec des technologies de pointe permettant des investissements durables et rentables :



©Muller Energies SA

**Entreprise Enno**

Mise en place d'automates reliés sur la régulation MCR existante<sup>1</sup> de manière à tronquer les valeurs de mesures pour permettre une optimisation continue et automatique en fonction des données prédictives extérieures et des algorithmes constamment améliorés sur les valeurs réelles mesurées à l'intérieur.



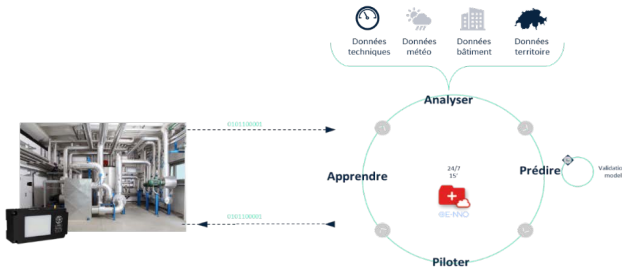
©E-NNO

<sup>1</sup> Protocoles de communication standard destiné au monde de l'automatisation des bâtiments

## SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)

### Proposition: crédits destinés au financement d'un programme d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

Suivre la performance en temps réel avec certification des économies réalisées selon IPMVP :



©E-NO

Le graphique ci-dessous indique le potentiel d'économie entre la valeur réglée initialement par l'armoire MCR (courbe noire) et le gap (vert clair) indiquant l'économie réelle :



©E-NO

Rapport d'économie d'énergie :

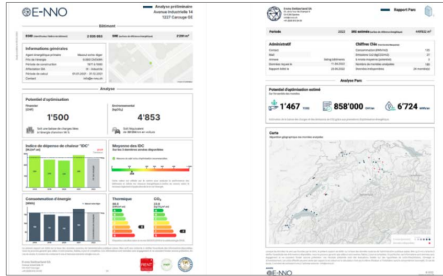


©E-NO

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
 d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

3329

Estimation des potentiels d'optimisations grâce au machine learning et l'open-data :



©E-NO

**Entreprise Konstl**

Le suivi et le monitoring des données émises par les capteurs connectés arrivent sur la plateforme de supervision où elles sont décryptées, analysées, puis affichées en temps réel sur des éléments portatifs tels que les téléphones ou ordinateurs portables. Cela permet de suivre les données en temps réel, analyser les données historiques, d'alerter via mail ou SMS en cas de dépassement de seuil.



©Konstl

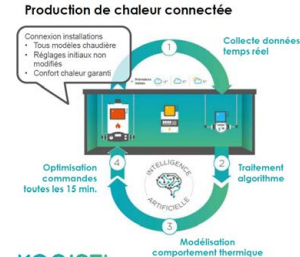
Topologie allant de la collecte des données des capteurs sur un serveur sécurisé et la visualisation et le pilotage à distance au travers de tableaux de bords personnalisés :

**Une solution intégrée**



©Konstl

Cycle de fonctionnement d'une production de chaleur connectée à une régulation dynamique :

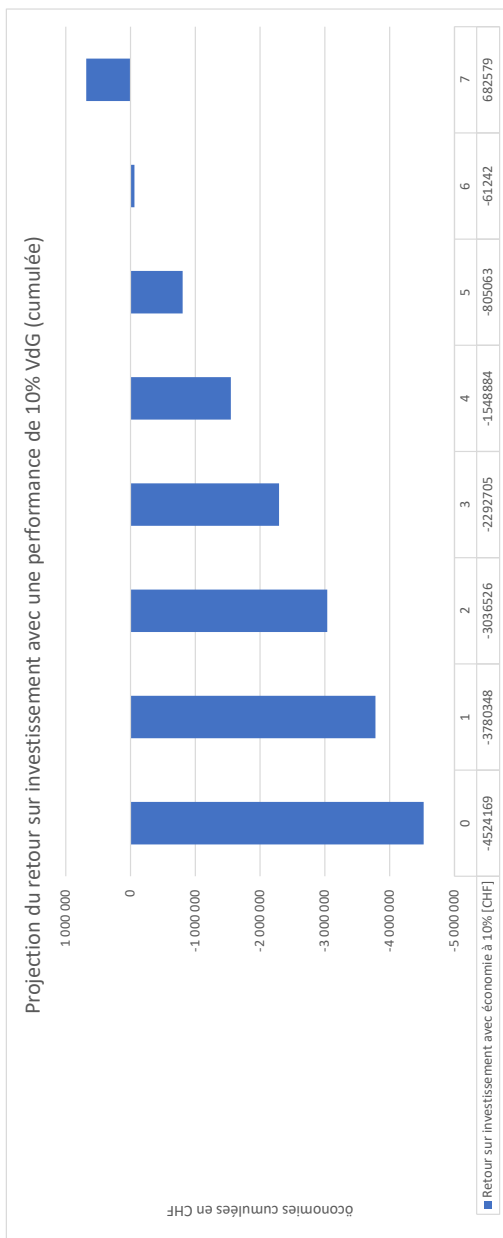


**KONSTL**

©Konstl

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
 Proposition: crédits destinés au financement d'un programme  
 d'économies de chaleur et d'octroi de subvention

Annexe 4 : Graphique projection du retour sur investissement



—\*\*\*—

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct à la commission du logement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission du logement est accepté à l'unanimité (58 oui).

- 9. Projet de délibération du 4 octobre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Alain de Kalbermatten, Yasmine Menétrey, Leyma Milena Wisard Prado, Dorothee Marthaler Ghidoni, Aurélien Borgeaud, Fabienne Beaud, Olivia Bessat-Gardet, Livia Zbinden, Luc Zimmermann, Luc Barthassat, Roger Gaberell, Joëlle Bertossa, Anne Carron, Oana Cotoi et Yves Herren: «Pour la création de centrales de mobilité universelle en Ville de Genève» (PRD-342)<sup>1</sup>.**

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

#### *Exposé des motifs*

*Locali* est une étude réalisée en 2023 sur mandat du Canton de Genève pour analyser l'intérêt de la population, le potentiel en termes de réduction d'émission de carbone, de création d'emploi, et de prix concernant des abonnements dans le domaine de la mobilité, notamment.

Les véhicules individuels comptent pour 82% du budget dédié à la mobilité. Ce budget s'élève à 276 francs par mois par personne, ou 607 francs par mois par ménage, et est généralement largement sous-estimé par la population puisque constitué de coûts dispersés: garage, stationnement, vignette, assurance, leasing, essence, etc.

La consommation et les impacts liés à la mobilité qui sont adressés par *Locali* représentent environ 1,2 tonne en équivalence de CO<sub>2</sub> par an et par Genevois et Genevoise, et est quasi exclusivement (90%) imputable à l'utilisation de véhicules motorisés individuels – soit essentiellement la voiture.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Annoncé, N° 18, p. 3263.

Projet de délibération: créer des centrales de mobilité universelle à Genève

L'intention de *Locali* est de proposer à l'ensemble de la population genevoise et dans chaque quartier une offre coordonnée et personnalisable d'abonnements à des biens et services de proximité permettant de contribuer de manière significative à la réduction de son empreinte écologique. Dans le domaine de la mobilité, il s'agit de proposer une centrale de mobilité, proposant l'accès à un coworking (pour les déplacements que l'on n'a plus à faire), aux transports publics (TPG, CFF) et à une flotte de véhicules électriques partagés (voitures, vélos). Cela afin de se déplacer moins, mieux et à un moindre coût.

Dans le prolongement de cette étude et de ses résultats prometteurs, il nous semble important que la Ville de Genève soit pionnière pour passer de l'analyse des enjeux à la mise en place d'un projet pilote en matière de centrale de mobilité. Grâce à une centrale de mobilité, les Genevoises et les Genevois pourront avoir accès:

- à des voitures, scooters, vélos, vélos-cargos, petits véhicules pour personnes à mobilité réduite (tacatacas) et minibus;
- aux transports publics (abonnement CFF et abonnement TPG);
- à un espace de coworking.

Cette centrale de mobilité devra respecter des critères d'économie locale (tant en termes d'emploi que de politique d'achat), de mobilité douce et d'électrification de la flotte.

Considérant:

- la résolution R-242 sur l'urgence climatique votée en mai 2019 par le Conseil municipal;
- la votation populaire sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) du 5 juin 2016, que le peuple genevois a plébiscitée à près de 68% et qui vise notamment à renforcer la mobilité douce au centre-ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 120 000 francs pour piloter la réalisation d'une étude de faisabilité et d'un cahier des charges relatif à un dimensionnement et une localisation de concessions

Projet de délibération: créer des centrales de mobilité universelle à Genève

pertinentes pour les centrales de mobilité en ville de Genève, ainsi que pour la création et la gestion d'un appel d'offres de type concession.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 000 francs.

*Art. 3.* – Il est demandé au Conseil administratif de réaliser un règlement de concession et un rapport relatif.

—\*\*\*—

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct à la commission de la sécurité et du domaine public.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (57 oui).

**10. Projet de délibération du 4 octobre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Maryelle Budry, Léonore Baehler, Livia Zbinden, Fabienne Aubry-Conne, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache et Bernard Delacoste: «Une infrastructure pérenne pour marquer l’histoire centenaire du soutien de Genève aux peuples premiers, pour lier les droits humains à l’environnement, pour continuer le combat» (PRD-343)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que chaque année, environ 300 défenseurs des droits humains sont assassinés pour des causes environnementales. Les peuples premiers sont particulièrement visés dans leur défense de leurs terres;
- que la ville de Genève s’est affirmée comme le centre mondial pour la promotion des droits des peuples premiers, des droits humains et de la protection de l’environnement;
- que cette spécificité genevoise est ancrée dans une histoire centenaire. En 1923, l’événement catalyseur survint lorsque Deskaheh, ambassadeur de la Confédération Haudenosaunee, le Peuple de Longhouse (connu aussi sous le nom des Six Nations Iroquoises), fut invité par Jean-Baptiste Pons, maire de Genève, à prononcer son discours devant le Conseil municipal;
- que Deskaheh était initialement venu pour parler devant l’Assemblée générale de la Société des Nations (SDN), l’ancêtre des Nations Unies. Malheureusement, la SDN refusa d’entendre ce discours intitulé «Appel de l’homme rouge à la justice», pour la souveraineté des peuples iroquois organisés et gouvernés de manière autonome;
- que depuis 1923 le mouvement autochtone international a obtenu des avancées politiques mondiales, notamment avec l’adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en 2007. Cependant, leurs mises en application tardent, comme en témoignent les assassinats récurrents et la déforestation effrénée de leurs territoires;
- que Genève a entrepris des activités symboliques ponctuelles lors du centenaire de la venue de Deskaheh en ville de Genève: la plantation de l’Arbre de la Paix (symbole des Haudenosaunee), la restitution de deux objets sacrés appartenant aux Haudenosaunee par le Musée d’ethnographie de Genève (MEG), le pavoiement du pont du Mont-Blanc avec le drapeau Haudenosaunee, l’organisation d’une exposition de photos sur le quai Wilson, l’accueil de la délégation autochtone au Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard, et l’exposition au MEG abordant la question de la souveraineté des peuples autochtones;

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Annoncé, N° 18, p. 3263.

Projet de délibération: créer une infrastructure  
pour lier droits humains et environnement

- que la création d’une infrastructure physique et symbolique pérenne (par exemple une place, un monument, un bâtiment ou une oeuvre d’art) serait le prolongement intemporel et global de cette lutte qui ne se gagnera que dans le long terme;
- que cette infrastructure pérenne aurait l’avantage d’être visible pour tous et toutes via les nombreuses applications mobiles,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs pour réaliser une étude sur l’édification ou la désignation d’une infrastructure physique pérenne (par exemple une place, un pont, une route, un bâtiment, une oeuvre d’art) à Genève en collaboration avec les peuples premiers.

*Art. 2.* – Les charges prévues à l’article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux revenus dans le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – Les charges prévues à l’article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2023 sur le chapitre 36, politique publique 59.

*Art. 4.* – Les travaux se dérouleront en concertation entre le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM); le département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), ainsi que les parties prenantes.

—\*\*\*—

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des arts et de la culture est accepté par 54 oui contre 5 non.

**Le président.** Comme nous sommes allés plus vite que prévu, je passe maintenant aux réponses du Conseil administratif. Ce serait bien, si cela vous était possible, de tous vous préparer, dans le cas où il y aurait des réponses du Conseil administratif qui vous concernent. Je vous laisse peut-être un petit peu de temps pour revenir et pour que les gens puissent être prêts.

**11. Réponse du Conseil administratif du 11 septembre 2023 à la motion du 4 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Omar Azzabi et Stéphane Guex: «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d'eau!» (M-1504)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

*Exposé des motifs*

Comme bien des villes européennes, Genève est une ville qui dévoile son plein potentiel lors de la période estivale. Les enfants jouent dans les quartiers, les clients affluent sur les terrasses et déambulent sur les quais.

Avec des étés de plus en plus chauds et des épisodes caniculaires qui tendent malheureusement à se répéter, l'accès à des zones de fraîcheur devient vital pour la population. En ce sens, les autorités ont un rôle à jouer: elles doivent fournir de tels espaces, en particulier pour les personnes les plus vulnérables telles que les personnes âgées et les enfants en bas âge. La réponse des autorités ne peut se contenter d'inciter une partie de la population à vivre recluse et enfermée dans son logement une partie de l'été.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses villes européennes traversées par des cours d'eau ou des lacs, comme Genève, ou encore disposant d'accès à la mer, ont développé des structures flottantes peu coûteuses permettant un accès facilité à l'eau. Ces accès innovants et sécurisés ont l'avantage de faire profiter toute la population des bienfaits de la baignade pour la santé. Copenhague et Aarhus au Danemark, mais également Berlin, Zurich et de nombreuses villes à influence germanique ou nordique, connaissent ces «badis» depuis plusieurs décennies. Leur succès populaire est d'ailleurs souvent source de fierté et ces accès à l'eau sont des marqueurs d'une identité urbaine très forte pour les habitants de ces villes.

Les avantages de ces structures sont multiples: leur faible coût, grâce à une infrastructure légère ne nécessitant a fortiori pas de lourds investissements pour les collectivités. La nature de ces infrastructures légères et facilement démontables permet également de ne pas défigurer des éléments du patrimoine et du paysage. Le fait que ces bains flottants utilisent l'eau du lac ou des cours d'eau permet une utilisation et une régénération naturelle de l'eau, sans traitement chimique.

Le succès fulgurant de la nouvelle plage des Eaux-Vives à l'été 2019 ainsi que le succès populaire historique des Bains des Pâquis sont des témoins de

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Rapport, N° 2, p. 358.

## Motion: créer des bains flottants immergés pour plus de fraîcheur

l'attachement des Genevoises et des Genevois à pouvoir accéder librement à la baignade dans le lac.

A l'aune du réchauffement climatique, les accès à l'eau dans la rade sont pourtant trop rares et devraient par conséquent être multipliés. Tout comme les Genevoises et les Genevois se sont peu à peu réappropriés ces dernières années les espaces publics dans les parcs et les quartiers, les citoyennes et citoyens souhaiteraient sans doute pouvoir accéder plus facilement à l'eau dans la rade.

Il est un lieu qui se prêterait particulièrement à un tel accès à l'eau: il s'agit de la portion de quai de la promenade du lac située entre le Jardin anglais et le Jet d'eau. Les installations sur le quai telles que les cabanons de pêcheurs ainsi que les bateaux amarrés étant voués à être déplacés dans la future extension du port public des Eaux-Vives, cet espace aquatique, dont le courant dans l'eau est par ailleurs faible, se prête particulièrement à la baignade.

L'installation de bains flottants dans cette zone hautement symbolique et touristique, puisque située à proximité du Jet d'eau, permettrait à un large public de profiter de la baignade. Grâce à l'installation de piscines flottantes immergées et au développement d'infrastructures ad hoc légères telles que vestiaire, toilette, petite buvette et autres zones de délassement, les Genevoises et les Genevois ainsi que les touristes pourraient profiter d'un accès à l'eau privilégié au cœur de la petite rade et à proximité immédiate de l'écrin de verdure qu'est le Jardin anglais.

Considérant:

- que les épisodes caniculaires qu'a connus Genève les étés derniers sont voués à se répéter;
- que le succès populaire de la plage des Eaux-Vives et des Bains des Pâquis n'est plus à prouver;
- que l'installation de bains flottants dans la petite rade en contrebas du Jet d'eau permettrait d'offrir un accès à la baignade et à la fraîcheur à l'ensemble de la population;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau est peu coûteuse;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau ne déforme pas le patrimoine ni le paysage;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau permet à un large public d'accéder à l'eau naturelle grâce à une infrastructure simple, sûre et de qualité;
- que l'installation de bains flottants immergés dans l'eau permet de profiter de l'eau naturelle sans traitement chimique;
- que plusieurs villes européennes ont installé des bains flottants et qu'ils rencontrent un succès fulgurant et populaire auprès de la population et des touristes;

Motion: créer des bains flottants immergés pour plus de fraîcheur

- que les cabanes de pêcheurs et les bateaux amarrés dans la zone située entre le Jardin anglais et le Jet d’eau sont voués à être déplacés dans le futur port des Eaux-Vives,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un crédit d’étude en vue de l’élaboration d’un concept de bains publics entre le Jardin anglais et le Jet d’eau, créant ainsi un nouvel accès à la baignade dans la petite rade, accessible pour et par toutes et tous.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif souscrit pleinement aux considérants de cette motion et rappelle qu’une étude mandatée par le Canton en 2014 (Image directrice programmatique – Etude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres) avait identifié quatre lieux propices à l’accès à l’eau: le quai Gustave-Ador dans le prolongement de Baby-Plage, le quai Wilson, la Perle du lac et la jetée du Jet d’eau.

L’accès à la baignade est déjà possible à la plage des Eaux-Vives depuis 2020 et au quai Wilson depuis mai 2023.

S’agissant de la création d’un accès à la baignade en aval du Jet d’eau, comme le demande cette motion M-1504, le département de la sécurité et des sports (DSSP), en collaboration avec le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), a travaillé activement sur ce projet.

Une proposition d’ouverture de crédit (PR-1584) a été renvoyée par le Conseil municipal en commission des sports lors de la session plénière des 5 et 6 septembre derniers.

En cas d’acceptation de ce crédit par le Conseil municipal, et selon le calendrier prévu, le Conseil administratif espère que des bains publics flottants – inspirés des badis alémaniques – pourront être proposés à la population à partir de l’été 2024.

Les aménagements prévus auraient une durée prévisionnelle de cinq ans en attendant un projet définitif. La phase provisoire permettra d’une part de tester si le public s’approprie bien une telle installation à cet endroit ou s’il faut envisager un autre type d’aménagement, et d’autre part de proposer dès 2024 un espace de baignade sur l’espace libéré récemment par les cabanes de pêcheurs, dans l’attente d’un réaménagement plus large du secteur en aval du Jet d’eau.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marie Barbey-Chappuis*

## **12. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la pétition du 9 juin 2021: «Pour une voie verte plus sûre et plus agréable» (P-447)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-447 au Conseil administratif le 9 février 2022.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Renvoyée le 9 février 2022 au Conseil administratif par le Conseil municipal, la pétition P-447 émane de membres du comité de l'association Pro Vélo. Elle souligne les difficultés de cohabitation apparues sur la voie verte de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) depuis sa mise en service, intervenue par tronçons entre décembre 2017 et avril 2018. Cette pétition a aussi été adressée au Grand Conseil ainsi qu'aux quatre autres communes genevoises que cet axe emprunte.

Le texte préconise cinq types de solutions. La première serait d'ajouter une bande d'enrobé supplémentaire en bordure du cheminement en stabilisé conçu pour les piétons, de façon à mieux séparer les deux types de mobilité douce auxquels s'adresse la voie verte. La deuxième serait d'élargir la piste «bituminée» pensée en premier lieu pour les cyclistes. La troisième consisterait à offrir la priorité aux usagères et usagers de la voie verte lors de ses intersections avec les axes de voirie communale. La quatrième incite à instaurer des limitations de vitesse aux abords des écoles. Enfin, une amélioration des connexions de la voie verte avec le réseau environnant est demandée.

En préliminaire, le Conseil administratif partage les constats et préoccupations des pétitionnaires, mais il émet des doutes quant à la faisabilité et l'opportunité de certaines de leurs propositions. Il rappelle en outre que la voie verte CEVA est un axe transfrontalier de près de 5 km qui, sur sa partie suisse, touche cinq communes et est une propriété des CFF. Il importe donc d'affirmer d'emblée que, pour éviter toute incohérence, des solutions intégrées doivent être trouvées sur l'ensemble de l'axe, au moins jusqu'à la frontière.

La partie de la voie verte CEVA située sur le territoire de la Ville de Genève n'est longue que d'un peu plus de 400 mètres. Il s'agit toutefois d'une portion particulière en raison de sa déclivité marquée, celle-ci engendrant d'importants différentiels de vitesse à la montée entre cyclistes appelés à cohabiter sur une

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 179<sup>e</sup> année: Rapport, N° 42, p. 6251.

piste en dur dont le gabarit (2,5 m de largeur) s'avère peu généreux pour un aménagement bidirectionnel et rend les dépassements inconfortables.

Les problèmes réels de cohabitation qu'on peut déplorer sur la voie verte s'expliquent par un contraste fort entre les principes qui ont régi la conception de cet axe et la façon dont une partie de la population s'est approprié l'infrastructure. A l'origine, cet aménagement a été pensé en tant que compensation écologique du chantier CEVA. Les aspects environnementaux ont ainsi largement dominé le programme de ce qui était envisagé comme un parc linéaire. Certains points critiqués aujourd'hui par les pétitionnaires constituent à l'origine une réponse à des exigences environnementales ou patrimoniales, citées dans les autorisations de construire et difficiles à remettre en cause a posteriori. C'est notamment le cas de la bande de ballast qui sépare les deux types de voie: cette restitution du terrain ferroviaire historique et de sa flore rudérale joue par ailleurs un rôle important dans le drainage des eaux pluviales.

La voie verte était en outre vouée à jouer le rôle de liaison pour les mobilités douces. Sur ce volet précis, il faut noter que les plans ont été dessinés et avalisés avant que ne se confirme le spectaculaire essor des vélos à assistance électrique, dans leurs versions dites lente ou rapide, ou de cycles plus volumineux comme les vélos-cargos. Le régime de circulation qui y prévaut est celui d'un partage total des aires de circulation entre mobilités piétonne et cycliste, bien que les deux voies – l'une en enrobé, l'autre en stabilisé – aient été pensées prioritairement pour l'un ou l'autre mode.

Or, les évolutions fulgurantes et réjouissantes intervenues dans le domaine de la mobilité ont fait que, notamment aux heures de pointe, des pendulaires cyclistes utilisent comme une vélo-route ce qui a été pensé initialement comme un parc linéaire, lequel est aussi emprunté par d'importants flux piétons de tous types. On recense une quinzaine d'établissements scolaires aux abords de la voie verte, représentant quelque 6000 élèves, et plusieurs établissements médico-sociaux (EMS) importants se trouvent dans son voisinage. En quelque sorte, la voie verte est non seulement victime de son succès mais aussi de la multiplicité de ses usages.

Les deux premières invites de la pétition proposent d'améliorer la cohabitation entre les différents usages en élargissant la piste «bitumineuse» actuelle et en «bituminant» partiellement l'actuel cheminement en stabilisé, de façon à éviter par temps pluvieux que les piétons n'empruntent la partie de la voie conçue en premier lieu pour les vélos, en «dur». Le Conseil administratif partage l'avis des pétitionnaires selon lequel les situations de mixité cycliste et piétonne sont à éviter dans la mesure du possible, mais il note aussi que la méthode proposée contrevient frontalement aux objectifs de désimperméabilisation des sols qui sont ceux de la Ville de Genève au travers de sa Stratégie climat.

Quand deux objectifs écologiques se trouvent ainsi en contradiction – d’une part, l’encouragement des mobilités douces et, de l’autre, la résilience des milieux urbains face au dérèglement climatique –, un arbitrage fin s’impose. Pour ce qui est du tronçon de la voie verte CEVA situé sur le territoire de la Ville de Genève, problématique parce que pentu comme cela a été souligné plus haut, la sécurité des modes doux devient un argument particulièrement fort. Le Conseil administratif en convient, mais il relève que sur ce tronçon en déclivité, une autre option s’offre aux cyclistes les plus pressés qui peuvent utiliser, à proximité immédiate, la piste cyclable dont est équipé tout au long de la montée le chemin Frank-Thomas qui jouxte la voie verte. Un élargissement de la partie la plus «roulante» de la voie verte semble dès lors superflu à cet endroit, ce d’autant qu’une imperméabilisation accrue de cette infrastructure serait susceptible de pénaliser le drainage des eaux et donc de créer davantage de problèmes que de solutions. Enfin, il faut noter que le projet de bus à haut niveau de service dit «Axe Frontenex», dont le crédit de réalisation de travaux a été déposé au Conseil municipal cet été, va encore améliorer les équipements cyclables sur le chemin Frank-Thomas. Le Conseil administratif considère donc que les cycles rapides pourront privilégier l’usage de ces derniers, laissant la voie verte aux cycles plus lents.

La Ville de Genève ne saurait mener seule une telle réflexion, alors qu’elle n’est pas propriétaire de la parcelle et du fait que le tronçon en pente s’étend au-delà de son territoire vers les communes de Cologny et – plus marginalement – Chêne-Bougeries. Si, en dépit des arguments mentionnés plus haut, un élargissement devait être envisagé, il importerait d’en étudier le financement à l’aune du caractère régional de la liaison qu’assure la voie verte CEVA et du statut foncier du terrain.

Concernant les intersections, celles évoquées par la pétition ne se trouvent pas sur le territoire de la Ville de Genève, ce qui incite le Conseil administratif à une certaine retenue. Cela étant, en première approche, le Conseil administratif, dans l’esprit de garder la voie verte comme un axe de déplacement apaisé, préconiserait de ne pas donner la priorité aux vélos aux intersections, et d’aménager les axes routiers importants situés à proximité (route de Chêne) pour leur permettre d’accueillir les vélos rapides. A noter que le seul cisaillement de la voie verte CEVA situé sur le territoire communal est un accès motorisé au site de l’entreprise Caterpillar depuis le chemin Frank-Thomas. Commandé par des stops de part et d’autre de la voie verte, ce barreau est configuré pour donner priorité aux usagères et usagers de cette dernière, ce qui est satisfaisant considérant que l’accès à l’entreprise doit rester un accès secondaire.

La même réserve s’impose au Conseil administratif sur l’invite évoquant la proximité des écoles, le cas ne se présentant pas sur la portion de la voie verte CEVA sur le territoire de la Ville. Il soulignera toutefois que la législation fédérale, compétente en matière de signalisation, n’offre guère de possibilités de

limiter la vitesse sur des infrastructures cyclables. En revanche, la voie verte dite d'agglomération qui doit à terme sillonner l'ensemble du territoire communal suivra un tracé fréquemment voisin de périmètres scolaires, ce qui nécessitera, comme le soulignent les pétitionnaires, d'être particulièrement attentifs aux aspects de sécurité.

S'agissant de la dernière invite, des réflexions sont d'ores et déjà en cours au sujet de la connexion de l'extrémité de la voie verte (à proximité de la rue Berthe-Vadier) avec le reste du réseau et cette analyse posera par ailleurs la question du règlement des intersections. Toute réalisation est pour l'heure impossible tant que durera, jusqu'en 2026, le chantier des lots B et C du quartier de la gare des Eaux-Vives.

Le projet initial prévoyait de prolonger la voie verte par la partie basse du site de la gare des Eaux-Vives (promenade Louise-Boulaz et avenue de Chamonix), mais rien n'interdit de penser cette liaison dans un cadre élargi, en envisageant aussi un itinéraire qui longerait la partie haute du site, par l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives qui offre des gabarits généreux. Il importera par ailleurs de mettre fin à l'inconfortable mixité cycliste-piétonne qui prévaut sur le parvis de la gare, au droit de la route de Chêne. La Ville de Genève ne reste par ailleurs pas inactive puisqu'elle a obtenu de pouvoir réaliser, en août 2022, une connexion entre la gare des Eaux-Vives et le «U cyclable» de la rade par la trajectoire la plus directe possible, via l'avenue Pictet-de-Rochemont et la rue Versonnex, améliorant de ce fait la sécurité des cyclistes sur l'une des artères les plus redoutées de la ville.

En filigrane de cette pétition, on lit une interrogation plus large sur la fonction d'une voie verte. C'est une question qui mérite d'être réfléchie à l'échelle de la Ville de Genève, en sachant que l'axe qui surplombe le CEVA d'Annemasse aux Eaux-Vives a vocation à se poursuivre au travers du territoire communal, via Champel, la rive gauche de l'Arve, les Charmilles et Châtelaine. Le Conseil administratif veillera à ce que des sites privilégiés tels que les bords de l'Arve ne sacrifient pas les besoins de détente et de contemplation aux seuls impératifs du débit rapide de flux de déplacement, quelle que soit leur nature.

Il faut néanmoins répondre aux besoins légitimes de rapidité d'une partie des cyclistes, notamment si leur usage du vélo est essentiellement utilitaire, par exemple sur les trajets domicile-travail pour lesquels il est indispensable d'encourager toute alternative aux transports individuels motorisés. C'est à une échelle supra-communale, voire cantonale ou régionale, que doivent se concevoir les mouvements pendulaires, désormais rendus possibles par les vélos électriques sur des distances importantes.

A ce titre, le Conseil administratif a pris connaissance avec un vif intérêt des propositions cantonales de développer une douzaine d'axes forts – cyclables,

directs et pour la plupart radiaux – afin de répondre aux besoins d’efficacité et de sécurité des pendulaires se rendant au cœur de l’agglomération, et en particulier des personnes qui, par leur choix du vélo électrique dit rapide sur des trajets parfois longs, apportent une contribution significative et bienvenue à la fluidité des déplacements à Genève, à la réduction des nuisances routières tant sonores qu’atmosphériques et au combat contre le réchauffement climatique. Ces axes forts vélo cantonaux font l’objet d’un crédit d’étude de 20 millions de francs que le Grand Conseil a adopté le 24 novembre 2022 (PL 13061).

De tels axes forts pourraient contribuer grandement à atténuer les conflits d’usage qui pénalisent actuellement la voie verte CEVA. Il paraît dès lors indispensable d’en étudier la faisabilité sur les grandes artères qui avoisinent cet axe de mobilité douce, à l’image de la route de Chêne. La réduction du trafic motorisé de 40% que préconise le plan climat cantonal à l’horizon 2030 devrait permettre d’apaiser certaines routes et d’y trouver de l’espace afin d’y offrir une sécurité suffisante aux cyclistes en quête d’itinéraires rapides.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*

**13. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la pétition du 4 octobre 2022: «Pour la sécurité sur le chemin de l'école à Sécheron» (P-475)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-475 au Conseil administratif le 22 mai 2023.

*RECOMMANDATIONS*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de fermer à la circulation l'avenue Blanc entre la rue Anne-Torcapel et l'avenue de France.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer une zone de rencontre à l'avenue Blanc entre le chemin des Mines et la rue Gustave-Moynier.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif partage les préoccupations exprimées par les pétitionnaires qui, à la suite de deux accidents ayant impliqué des jeunes en 2022 aux abords de l'école de Sécheron, ont demandé diverses mesures pour améliorer la sécurité routière dans le secteur. Le texte émane des parents d'élèves de l'école de Sécheron, située dans un îlot bordé par les rues de Lausanne et Dejean ainsi que par les avenues de France et Blanc, ainsi que d'un établissement privé voisin, l'école La Découverte, sise à l'avenue de Sécheron. Le même quartier abrite également un cycle d'orientation qui porte son nom.

Les signataires demandent de piétonniser la partie centrale de l'avenue Blanc – de part et d'autre de l'avenue de France, où des temps de passage plus favorables aux piétons sont en outre demandés – et de mettre en zone de rencontre le reste de l'avenue Blanc ainsi que les rues adjacentes.

Avec l'appui de deux associations, plus de mille signatures ont été réunies. Le Conseil municipal a soutenu à l'unanimité le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, avec deux recommandations. La première coïncide avec la requête des pétitionnaires de fermer au trafic le tronçon de l'avenue Blanc qui longe l'école de Sécheron. La seconde appuie la zone 20 demandée de façon générale par les signataires en focalisant sur le tronçon de l'avenue Blanc situé entre le chemin des Mines et la rue Gustave-Moynier.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Rapport, N° 66, p. 9225.

Pétition: assurer la sécurité sur le chemin de l'école à Sécheron

La même pétition a aussi été adressée au Grand Conseil dont la majorité a été moins sensible aux arguments des signataires. Une majorité du parlement cantonal a en effet décidé, le 24 mars 2023, de ne pas actionner le Conseil d'Etat.

Cette pétition est renvoyée au Conseil administratif alors que la Ville de Genève est à bout touchant sur un projet de zone 30 du quartier de Sécheron, dont la réalisation est agendée de novembre 2023 à juillet 2024. A cette fin, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) dispose tout à la fois d'une autorisation de construire en force et d'un financement, octroyé par le Conseil municipal le 9 octobre 2019 par le biais de la proposition PR-1320, laquelle finançait en outre la mise en zone 30 du quartier de Vermont-Vidollet, déjà réalisée.

Afin d'apporter une réponse rapide aux préoccupations légitimes des pétitionnaires, le Conseil administratif se propose d'aller de l'avant avec ce projet de zone 30 qui, s'il ne coïncide pas exactement avec les requêtes formulées par les signataires et par le Conseil municipal, a l'avantage d'être prêt, de pouvoir commencer à se concrétiser déjà cette année et d'apporter déjà un apaisement notable du trafic motorisé individuel dans le quartier – élément central des aspirations de la pétition.

Dans ce cadre, le Conseil administratif envisage d'aller plus loin que les plans initiaux en prévoyant une fermeture totale du trafic sur l'avenue Blanc, sur son tronçon compris entre la rue Gustave-Moynier et l'avenue de France. Cette mesure mettrait un terme définitif à la percolation du trafic de transit dans les rues de la partie nord du quartier, apportant ainsi un bénéfice additionnel à celui attendu de la zone 30 à tout ce secteur, et notamment aux abords de l'école La Découverte. Ces rues sont utilisées actuellement comme raccourci par une circulation venant de l'extérieur de la ville et cherchant à se diriger vers la place des Nations, tout en évitant les encolonnements qui se forment aux feux de l'intersection de l'avenue de France et de la rue de Lausanne.

La piétonnisation du tronçon de l'avenue Blanc jouxtant l'école de Sécheron est une mesure que le Conseil administratif soutient sur le principe, mais qui nécessite des études en vue d'une reprise globale du schéma de circulation du quartier, ce qui implique un délai de réalisation légèrement plus éloigné. Une telle mesure devrait par ailleurs se coordonner avec le projet de réfection de la rue Anne-Torcapel que le Canton mène, sur mandat de la Ville de Genève, dans le cadre du réaménagement du site du cycle d'orientation de Sécheron.

Le financement d'une piétonnisation de ce tronçon pourrait être assuré par le projet de délibération PRD-331, adopté par le Conseil municipal le 16 mai 2023. Ce financement pourrait aussi avoir pour cadre la proposition de crédit que le Conseil administratif prévoit de soumettre au Conseil municipal en 2024 afin d'améliorer la sécurité des périmètres scolaires, à la suite d'un travail conjoint du

Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Dans ce cadre, le site de Sécheron avait déjà été identifié comme nécessitant des améliorations, tout comme ceux des Allières, Charmilles, Contamines, Crêts-de-Champel, Budé, Saint-Gervais, Trembley, Villars, Beaulieu et Ferdinand-Hodler. La sécurité des périmètres scolaires est par ailleurs également traitée par le biais de la proposition PR-1541, acceptée par le Conseil municipal le 29 mars 2023.

S'agissant des temps de traversée piétonne de l'avenue de France, le Conseil administratif partage cette préoccupation des pétitionnaires et a d'ores et déjà relayé ces requêtes de temps d'attente moins longs à l'Etat (courrier de M<sup>me</sup> Perler à M. Dal Busco le 24 mai 2023), qui détient les compétences institutionnelles en matière de signalisation lumineuse. Dans le cadre de ces échanges de courrier, le Département cantonal des infrastructures (DI) – devenu depuis lors le Département de la santé et des mobilités (DSM) – signale que le temps de phase verte en faveur des piétons a été augmenté en novembre 2022 (courrier de M. Maudet à M<sup>me</sup> Perler du 13 juin 2023) et que des secondes supplémentaires de phase verte peuvent être obtenues grâce à une pression prolongée sur le bouton qui permet de demander la traversée. Le DSM ne compte pas aller plus loin, invoquant le risque de pénaliser la progression des transports publics et l'éventuelle création d'une situation accidentogène en raison des encolonnements de véhicules qui pourraient empiéter sur les passages piétons situés plus haut sur l'avenue de France.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif considère qu'il pourra, dans les limites de ses prérogatives, apporter à brève échéance des réponses concrètes aux préoccupations qu'il partage avec les pétitionnaires et le Conseil municipal. Il précise en outre que des améliorations supplémentaires pourront être apportées à moyen terme.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*

Interpellation écrite: une prise de position claire au  
Conseil administratif face à une propagande antisémite

- 14. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à l'interpellation écrite du 29 mars 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Kevin Schmid, Maxime Provini, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Nadine Béné, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Louise Trottet, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Omar Azzabi, Matthias Erhardt, Anne Carron, Christo Ivanov, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Yves Herren, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Christian Steiner, Jean-François Albanesi, Daniel Dany Pastore, Didier Lyon, Olivia Bessat-Gardet, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura et Pascal Holenweg: «Appel à la prise de position du Conseil administratif à la suite d'un e-mail de propagande indigne et révoltante diffusé en nombre aux membres de notre collège intitulé «Publié pour la première fois à l'Ouest» (IE-126)¹.**

#### *TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Nombre de membres du Conseil municipal de tous partis ont reçu un courriel de propagande indigne et révoltant de la part d'un individu connu et déjà condamné en Suisse pour ses propos.

Le contenu de cet e-mail est à la fois scandaleux et contraire aux valeurs fondamentales que nous portons en Suisse comme en Ville de Genève.

Nous ne pouvons tolérer que de tels propos infamants, contraires aux dispositions du Code pénal sur la contestation du génocide de la Shoah, puissent se répandre de la sorte encore en 2023. S'il était nécessaire de démontrer la vivacité des diffuseurs de haine antisémites, nous en avons là une parfaite illustration. En Suisse et en Ville de Genève, nous revendiquons avec fierté notre engagement à condamner tout discours ou acte de discrimination, de haine ou d'intolérance. Les manifestations d'antisémitisme, de racisme et la discrimination méritent à chacune de leurs manifestations une ferme condamnation.

La présente interpellation écrite appelle à une prise de position du Conseil administratif à même de lutter contre la propagande de la haine en général et en particulier, dans le cas d'espèce, antisémite par la parole publique et collégiale de l'exécutif.

---

¹ *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Déposée, N° 56, p.7859.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2023 (après-midi)  
Interpellation écrite: une prise de position claire au  
Conseil administratif face à une propagande antisémite

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif condamne fermement tout propos de nature raciste et antisémite. Dans le cadre de sa politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme, et plus particulièrement son axe «non-discrimination» déployé par le service Agenda 21 – Ville durable (A21), la Ville de Genève s’emploie depuis de nombreuses années à développer des actions de lutte contre le racisme et à soutenir les associations actives sur la question.

Parmi celles-ci, la Ville soutient depuis 2018 la Coordination intercommunautaire contre l’antisémitisme et la diffamation (CICAD) par le biais d’une subvention nominative d’un montant total de 100 000 francs. En outre, la Ville est engagée dans l’édification d’un mémorial de la Shoah, en collaboration avec le Canton de Genève, la CICAD et le Congrès juif mondial (CJM). Enfin, elle soutient régulièrement des projets ponctuels visant à lutter spécifiquement contre l’antisémitisme, via l’A21.

Concernant le courriel mentionné dans la présente interpellation, la CICAD a adressé au Ministère public genevois une dénonciation le 31 mars 2023.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le maire:  
*Alfonso Gomez*

Motion: réaménager la rue du Commerce et les trottoirs alentour

**15. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la motion du 12 septembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Pour un réaménagement de la rue du Commerce et des trottoirs alentour» (M-1309)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'importance de la rue du Commerce qui relie les rues Rues-Basses au lac;
- son état actuel déplorable dans le cadre d'une zone marchande et passante au cœur de la ville de Genève, ainsi que des trottoirs alentour;
- les attentes des commerçants et de la population pour que les nouvelles arcades et galeries puissent être vivantes et animées;
- le refus de la proposition PR-1203 jugée inadéquate par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 22 novembre 2016;
- l'urgence de remédier à une situation préjudiciable au commerce genevois et malheureuse pour une population susceptible de profiter d'une belle zone de rencontre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter un nouveau projet pour la rue du Commerce, à concevoir en concertation avec les commerçants concernés pour un coût raisonnable;
- de veiller à la cohabitation fonctionnelle du lieu en privilégiant une zone de rencontre agréable par un mobilier urbain adéquat et ludique;
- de supprimer toute mise en place de bornes;
- de réparer les trottoirs alentour (rue du Rhône);
- de vidanger les bouches d'égouts;
- d'émettre une proposition dans le cadre d'un partenariat public-privé dans les meilleurs délais.

---

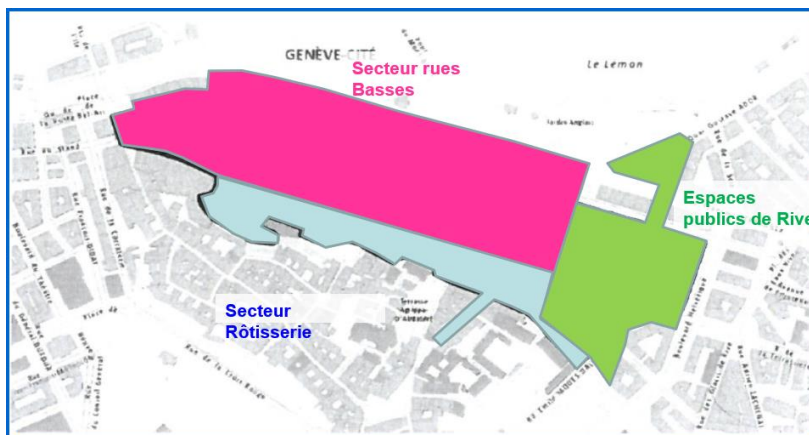
<sup>1</sup> *Mémorial* 175<sup>e</sup> année: Annoncée et motion d'ordonnancement, N°10, p.1291. Développée, N°13, p.1983.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Tout le secteur qui comprend les Rues-Basses est une préoccupation du Conseil administratif afin de l'apaiser tout en améliorant les modalités de livraison et l'attractivité des commerces. Ce secteur entre dans les études qui sont menées actuellement, dans le cadre de la piétonnisation et de la requalification de Rive, en lien avec l'initiative populaire municipale IN-7.

La démarche prévoit une action en trois temps, à savoir: le premier se concentrant sur le périmètre initial du projet des espaces publics de Rive (périmètre en vert sur l'illustration ci-après), le second sur l'axe de la rue de la Rôtisserie (périmètre en bleu sur l'illustration ci-après) et le dernier sur le secteur proprement dit des Rues-Basses (périmètre en rose sur l'illustration ci-après), lesquelles méritent une réflexion d'envergure, notamment en termes de livraisons, de fonctionnement des transports publics ainsi que d'itinéraires dédiés aux mobilités douces.

Début 2024, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) va engager une réflexion globale sur le secteur relatif aux Rues-Basses qui permettra de définir un cadre de travail afin de réaménager les rues concernées et notamment la rue du Commerce. Une demande de crédit d'étude sera présentée au Conseil municipal à l'horizon 2025-2026.



Le Conseil administratif tient à rappeler que les trois rues dites «en transition», telles que les rues du Port, du Prince et de la Tour-Maitresse, ont vu leur régime de circulation modifié cet été, au profit des modes doux et d'un apaisement demandé autant par les riverain-e-s que par les commerçant-e-s.

Motion: réaménager la rue du Commerce et les trottoirs alentour

Dans l'attente d'un réaménagement de la rue du Commerce et des rues adjacentes situées dans ce secteur, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) effectue régulièrement des travaux d'entretien courant ou des réparations (par exemple des trottoirs, des nids-de-poule, des canalisations, etc.).

Enfin, le Conseil administratif partage la volonté de transformer la rue du Commerce en zone de rencontre voire en zone piétonne. Les futures études d'aménagement de ladite rue permettront d'en définir le régime de circulation, les modalités de contrôle d'accès et l'image de l'espace public recherché. Ce n'est qu'après un projet détaillé qu'un partenariat public/privé pourra être envisagé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif espère avoir ainsi répondu aux attentes des motionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:

*Frédérique Perler*

—\*\*\*—

**Le président.** Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Je vous remercie, Monsieur le président. Comme vous pouvez le voir, ce texte date du 12 septembre 2017 et ne demandait pas grand-chose. Il demandait que la Ville de Genève revoie l'aménagement de la rue du Commerce afin qu'elle soit un peu plus agréable qu'elle ne l'est actuellement.

Lorsqu'on arrive dans la rue du Commerce par la rue du Rhône, sur la droite, il y a plein d'arcades commerciales et, sur la gauche, le quai de chargement et de déchargement de la Coop. Nous avons eu, il y a quelques années, un premier projet de M. Pagani avec un revêtement sur le bitume et des bornes qui n'apportaient rien de plus et qui coûtaient une fortune. Ce projet a été refusé par ce plénum à une très large majorité, parce que cela coûtait horriblement cher et que ça n'aménageait pas grand-chose. On nous a fait une deuxième proposition qui n'était pas mieux et qui elle aussi a été refusée.

Nous voici six ans plus tard et votre réponse, c'est que vous êtes dans une réflexion globale et qu'une demande de crédit nous sera présentée d'ici à 2025, voire 2026. Certes, il y a eu entre-temps un changement de conseillers administratifs et je ne vais pas jeter la pierre à M<sup>me</sup> Perler. Néanmoins, nous avons là des

services qui n'ont tout simplement pas travaillé sur une demande qui émanait à la fois du Conseil municipal, des commerçants et des habitants. Je me demande donc comment vous concevez le respect dû à une demande aussi généralisée. Cette motion demande de faire de cette rue du Commerce un lieu de rencontres. C'est exactement ce que vous plébiscitez très souvent et là, ça fait six ans... et rien n'avance. Et dans la réponse, vous nous dites que vous vous en occuperez en 2025 ou 2026...

Permettez-moi d'exprimer ici ma déception ainsi que celle de tous ceux qui nous ont sollicités, afin que cette rue soit beaucoup plus agréable, et pour les commerçants et pour les clients et pour toutes les personnes qui l'empruntent. On s'attendait à un petit peu mieux, parce que vous êtes en principe les premiers à nous dire à quel point il faut pacifier les rues, faire quelque chose... Mais là, là, on est déçus, parce qu'on va devoir encore attendre et que vous n'avez toujours rien à nous proposer. Je vous exprime donc le mécontentement de tous ceux qui attendaient un petit peu mieux de la part de votre département.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> Frédérique Perler vous répond.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Richard, j'entends bien votre déception. J'ai pris la peine de bien expliquer le pourquoi du comment, si je puis dire.

Vous avez précisé que la demande datait de 2017, cela date en effet d'un certain temps. Dans l'intervalle, vous avez validé l'initiative IN-7. Il y a eu la votation pour reprendre le projet Clé-de-Rive. Il y a eu aussi diverses demandes, dans lesquelles sont mentionnées la rue du Commerce, les rues adjacentes ainsi que trois rues dites en transition. Vous avez précisé, à juste titre, qu'il y avait un nouveau Conseil administratif. Ce dernier a des ambitions qui vont un petit peu plus loin que ce qui a été effectué jusqu'ici.

Dans la réponse que vous avez reçue, vous avez du reste tout un schéma qui explique comment on va s'y prendre. Le département et moi-même avons décidé de travailler avec une vision d'ensemble – et je me réfère au schéma – afin d'aller un petit peu plus loin que ce que vous avez vécu par deux fois dans ce Conseil municipal. Effectivement, par deux fois, vous avez refusé des propositions, parce qu'elles n'amenaient pas ce que vous demandiez, vous l'avez très justement exprimé. Nous l'avions bien entendu, le département et moi-même; c'est pourquoi, dans cette réponse, nous tenons à cette vision d'ensemble – je reviens

## Motion: réaménager la rue du Commerce et les trottoirs alentour

toujours à ce schéma. Elle tient compte de l'initiative populaire IN-7, de la piétonnisation et de la requalification de Rive. C'est ce sur quoi je travaille actuellement; j'espère venir très prochainement avec des nouvelles sur l'espace de Rive, c'est-à-dire anciennement le projet parking Clé-de-Rive.

Si on veut qu'il y ait une cohérence entre le secteur des Rues-Basses, celui de la Rôtisserie et celui des espaces publics de Rive, il convient de réfléchir et de travailler sur ce qu'on veut et ce qu'on peut accomplir, en coordination avec le Canton également. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu trop nous avancer.

La demande de crédit d'étude sera présentée à votre Conseil à l'horizon 2025-2026. C'est ce qui est prévu, mais naturellement, cela n'exclut pas que cela puisse arriver un peu plus vite. Vous constaterez que ce schéma recouvre des espaces qui sont immenses. Cependant, si je me réfère aux trois rues dites en transition, elles rencontrent un véritable succès, d'après les retours que j'en ai de la part de la population en général, des riverains et des commerçants en particulier.

Concernant la rue du Commerce, il faut savoir qu'il y a quand même tout autour un certain nombre de chantiers, ce qui implique beaucoup de circulation, de machines et de machinerie. De ce fait, c'est un petit peu plus compliqué de satisfaire à votre demande, de réduire votre frustration, si je puis dire... J'en conviens, la vie est un peu compliquée en milieu urbain, en raison de tous ces chantiers. Qu'ils soient privés ou publics, retenons qu'ils visent à l'amélioration de l'espace public ou des habitations qui se trouvent dans les différents immeubles. Voilà, j'espère vous avoir rassurée et je reste à votre disposition, le cas échéant.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe maintenant au point suivant... (*Remarque.*) Non, il n'y a qu'une seule personne qui peut prendre la parole sur une réponse du Conseil administratif. Je suis navré, Madame la conseillère municipale, c'est notre règlement.

- 16. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la motion du 28 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler: «Élargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?» (M-979)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- les demandes répétées du Conseil municipal en faveur de la construction d'une passerelle cycliste sur le pont du Mont-Blanc;
- le renvoi au Conseil administratif, en date du 12 octobre 2010, de la motion M-941, restée sans suite à ce jour;
- la décision de la Confédération de retenir la passerelle cycliste du pont du Mont-Blanc dans le cadre du projet d'agglomération I et de la financer à hauteur de 40%;
- la nécessité de débiter impérativement ces travaux avant 2014 pour bénéficier de la manne fédérale;
- le vote par le Canton de la loi pour financer les infrastructures du projet d'agglomération I à hauteur de 60%;
- le fait qu'une requête en autorisation de construire a été déposée en 2010 au Département des constructions et des technologies de l'information et que son instruction n'est toujours pas terminée;
- le fait qu'une nouvelle variante de ce projet – présentée au département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève – permet de ne pas empiéter sur les voies de roulement et de satisfaire ainsi l'ensemble des usagers du pont du Mont-Blanc (Transports publics genevois, cyclistes, piétons et voitures);
- le fait qu'un donateur privé serait disposé, dans le cadre de ce projet, à refaire l'éclairage, les barrières et les trottoirs du pont;
- le fait que ce projet d'élargissement ne coûterait qu'environ 2 millions de francs à la Ville (entretien structure et tablier);
- le fait que la Ville devra de toute façon effectuer la réfection de l'ouvrage un jour ou l'autre;

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 172<sup>e</sup> année: Rapport, N°13, p.1135.

- le fait que ce projet pourrait bénéficier d'un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève;
- la nécessité d'agir, au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier la requête en autorisation de construire – dans le sens de la nouvelle variante n'empiétant pas sur les voies de roulement – afin de pouvoir démarrer rapidement les travaux et bénéficier ainsi d'un soutien financier fédéral et cantonal, ainsi que de celui d'un mécène privé.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le projet de la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été réactivé courant 2021 à travers la création d'une task force regroupant tous les acteurs concernés, notamment les services cantonaux tels que le Département du territoire (DT) ainsi que le Département de la santé et des mobilités (DSM), ex-Département des infrastructures (DI), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), le département de la sécurité et des sports (DSSP) et la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN).

Début 2022, un accord a été trouvé entre toutes les parties sur le positionnement de l'ouvrage, notamment pour permettre un fonctionnement satisfaisant des lignes de navigation. L'ouvrage gardera un biais par rapport au pont du Mont-Blanc et nécessitera le déplacement des deux débarcadères situés côté Jardin anglais, tel que cela a toujours été identifié dans le projet.

Depuis cette date, les études détaillées au niveau du projet ont été engagées et se sont déroulées à un rythme soutenu en vue de permettre le dépôt d'un crédit de réalisation auprès du Conseil municipal. Par ailleurs, l'autorisation de construire a été déposée en date du 19 juillet 2023.

Ainsi, le Conseil administratif informe qu'une proposition de crédit de réalisation pour la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été déposée au Conseil municipal lors de la session des 5 et 6 septembre 2023 et renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

Le Conseil administratif précise, à ce titre, qu'une aide financière de 10 000 000 de francs de la part d'une fondation privée a été accordée en faveur de ce projet. En outre, le projet bénéficiera bien de subventions fédérales à hauteur de 5 270 000 francs et cantonales pour un montant de 13 160 000 francs. Le planning actuel prévoit un démarrage des travaux fin 2024 et une mise en service de ladite passerelle fin 2026. Tous les partenaires travaillent pour tenir ces objectifs qui sont très ambitieux.

Motion: tout mettre en œuvre pour réaliser  
le projet de la passerelle du Mont-Blanc

Enfin, le Conseil administratif considère qu'il répond ainsi aux attentes de la motion M-979.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*

—\*\*\*—

**Le président.** La parole n'étant pas demandée... (*Remarque.*) Madame la conseillère municipale, vous n'êtes pas autrice de cette motion: vous ne pouvez pas prendre la parole. Je suis navré.

**17. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la motion du 20 mars 2013 de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Olga Baranova, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg, Alain de Kalbermatten, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Jacques Pagan et Daniel-Dany Pastore: «Pour que se réalise le projet de la passerelle du Mont-Blanc!» (M-1073)<sup>1</sup>.**

#### TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le projet des bureaux d'architectes Pierre-Alain Dupraz et d'ingénieurs civiles Ingeni SA «Entre deux» portant sur la traversée piétonne et de la rade, plus connu sous le nom de «passerelle du Mont-Blanc», qui a remporté le concours lancé par la Ville de Genève en mai 2012;
- l'ajournement de ce projet laissant supposer un abandon de ce projet suite aux montants articulés de manière erronée, avoisinant les 40 millions de francs, alors même que les lauréats n'avaient pas encore été mandatés pour la suite de l'étude;
- le fait que le projet lauréat a pourtant répondu au budget prévisionnel du concours;

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 172<sup>e</sup> année: Développée, N°13, p.1134.

Motion: tout mettre en œuvre pour réaliser  
le projet de la passerelle du Mont-Blanc

- la délibération PRD-56 du Conseil municipal selon laquelle «le projet lauréat du concours pour la réalisation de la passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc est abandonné», prise de bonne foi, mais fondée sur des données qui s'avèrent à ce stade infondées;
  - les préoccupations émises par les associations professionnelles quant à la nécessité pour une collectivité publique de viser à la réalisation des projets lauréats de concours,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de présenter en commission des travaux le projet lauréat du concours en collaboration avec les mandataires concernés;
  - de permettre ainsi aux mandataires de présenter le chiffrage du projet;
  - d'examiner les possibilités qui permettront au projet d'évoluer à satisfaction des parties concernées;
  - de présenter, le cas échéant, une proposition concrète au Conseil municipal.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le projet de la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été réactivé courant 2021 à travers la création d'une task force regroupant tous les acteurs concernés, notamment les services cantonaux tels que le Département du territoire (DT) ainsi que le Département de la santé et des mobilités (DSM), ex-Département des infrastructures (DI), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), le département de la sécurité et des sports (DSSP), et la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN).

Début 2022, un accord a été trouvé entre toutes les parties sur le positionnement de l'ouvrage, notamment pour permettre un fonctionnement satisfaisant des lignes de navigation. L'ouvrage gardera un biais par rapport au pont du Mont-Blanc et nécessitera le déplacement des deux débarcadères situés côté Jardin anglais, tel que cela a toujours été identifié dans le projet.

Depuis cette date, les études détaillées au niveau du projet ont été engagées et se sont déroulées à un rythme soutenu en vue de permettre le dépôt d'un crédit de réalisation auprès du Conseil municipal ainsi qu'une autorisation de construire à l'été 2023.

Ainsi, le Conseil administratif informe qu'une proposition de crédit de réalisation pour la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été déposée au Conseil municipal lors de la session des 5 et 6 septembre 2023 et renvoyée à la commission des travaux et des constructions. De même, l'autorisation de construire a été déposée en date du 19 juillet 2023.

Interpellation écrite: donner une date pour la réalisation  
de la passerelle du Mont-Blanc

Le planning actuel prévoit un démarrage des travaux fin 2024 et une mise en service de ladite passerelle fin 2026. Tous les partenaires travaillent pour tenir ces objectifs qui sont très ambitieux.

Enfin, le Conseil administratif considère qu'il répond ainsi aux attentes de la motion M-1073 et la commission des travaux et des constructions se verra présenter le projet lors d'une future audition du DACM.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*

**18. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à l'interpellation écrite du 28 avril 2021 de M. Olivier Gurtner: «Passerelle du Mont-Blanc: à quand la réalisation?» (IE-101)<sup>1</sup>.***TEXTE DE L'INTERPELLATION*

La présente interpellation concerne la passerelle piétonne du Mont-Blanc, dont le projet de M. Pierre-Alain Dupraz était lauréat du concours de 2011. Il prévoit un belvédère pour les piétons et permettrait de terminer le U cyclable, dont les deux versants de la rade ont été terminés. Il s'étend sur une portée de 280 m, avec l'appui d'un pilier unique, et est estimé à 26 millions de francs dont 5,6 millions de francs pris en charge par le fonds d'infrastructures.

Bloqué par des manœuvres dilatoires d'un ancien élu du Parti libéral-radical et par l'esprit chicanier de la Compagnie genevoise de navigation (CGN), le projet est au point mort depuis novembre 2018. Ce malgré une volonté évidente exprimée au Conseil municipal de la Ville et au Grand Conseil du Canton de Genève, avec par exemple:

- la motion M-1073, «Pour que se réalise la passerelle du Mont-Blanc!» (2013);
- le projet de délibération PRD-156, «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)»;
- la résolution R 833, «Réalisons ensemble le projet fédérateur de la passerelle piétonne du Mont-Blanc!».

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 178<sup>e</sup> année: Déposée, N°49, p.7336.

Interpellation écrite: donner une date pour la réalisation  
de la passerelle du Mont-Blanc

L'interpellation au Conseil administratif pose donc les questions suivantes:

- le Conseil administratif compte-t-il maintenir le projet en l'état?
- Doit-il au besoin déplacer les embarcadères CGN ou le Conseil administratif comptet-il déplacer la passerelle en parallèle au pont du Mont-Blanc, tel que le réclame la CGN?
- Dans quel calendrier le Conseil administratif compte-t-il revenir auprès du Conseil municipal avec un projet maintenu ou remanié?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le projet de la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été réactivé courant 2021 à travers la création d'une task force regroupant tous les acteurs concernés, notamment les services cantonaux tels que le Département du territoire (DT) ainsi que le Département de la santé et des mobilités (DSM), ex-Département des infrastructures (DI), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), le département de la sécurité et des sports (DSSP) et la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN).

Début 2022, un accord a été trouvé entre toutes les parties sur le positionnement de l'ouvrage, notamment pour permettre un fonctionnement satisfaisant des lignes de navigation. L'ouvrage gardera un biais par rapport au pont du Mont-Blanc, et nécessitera le déplacement des deux débarcadères situés côté Jardin anglais, tel que cela a toujours été identifié dans le projet.

Depuis cette date, les études détaillées au niveau du projet ont été engagées et se sont déroulées à un rythme soutenu en vue de permettre le dépôt d'un crédit de réalisation auprès du Conseil municipal ainsi qu'une autorisation de construire à l'été 2023.

Le planning actuel prévoit un démarrage des travaux fin 2024 et une mise en service de la passerelle fin 2026. Actuellement, tous les partenaires travaillent pour tenir ces objectifs qui sont très ambitieux.

En conclusion, le Conseil administratif considère avoir répondu à cette interpellation écrite et engagé toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la passerelle.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*

**19. Réponse du Conseil administratif du 23 août 2023 à l'interpellation écrite du 30 mars 2022 de MM. Maxime Provini, Alain Miserez et Kevin Schmid: «Livraison en ville de Genève, est-ce qu'il y a un plan?» (IE-104)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Ces deux années, les infrastructures routières ont passablement évolué en ville de Genève. De nouvelles bandes cyclables ont été créées, des routes raccourcies, des places de stationnement supprimées.

Ces nouvelles mesures entraînent des difficultés supplémentaires pour les livraisons en ville de Genève.

Des commerçants se voient même facturer des «suppléments embouteillage» sur certaines de leurs livraisons.

Tous les matins, des milliers de livraisons ont lieu en ville de Genève. Ces dernières nécessitent souvent un stationnement sauvage entre le trottoir et la route, ce qui rend dangereuse la circulation pour tous les utilisateurs de la chaussée et du trottoir.

Ainsi, il apparaît urgent que la Ville prenne des mesures pour faciliter les livraisons des commerçants en ville de Genève.

C'est pourquoi nous souhaitons interpeller le Conseil administratif sur les points suivants:

- Suite aux différentes mesures de réaménagement des chaussées en ville de Genève, est-ce qu'une réflexion générale concernant la manière dont les livraisons peuvent s'effectuer a été menée?
- Si une réflexion générale a été menée, est-il possible d'en connaître les tenants et aboutissants?
- Suite aux différentes mesures de réaménagement des chaussées en ville de Genève, est-ce que les commerçants ont été sondés afin de faire part de leurs observations?
- Suite aux différentes mesures de réaménagement des chaussées en ville de Genève, est-ce que des places de livraison supplémentaires sont prévues?

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 179<sup>e</sup> année: Déposée, N° 50, p.7894.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif entend soutenir les déplacements professionnels et les entreprises locales, dans un contexte où le Canton de Genève prévoit de réduire le volume du trafic individuel motorisé de 40%. Il convient, à ce titre, de préciser que la Ville de Genève espère vivement généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h, de jour comme de nuit, sur l'ensemble de son territoire, ce qui, en synergie avec la mise en place de la moyenne ceinture, aura pour effet de fluidifier le trafic, de réduire le bruit routier et l'accidentologie ainsi que d'encourager le report sur les transports publics et les modes doux. Par ailleurs, la Ville souhaite multiplier les rues à priorité piétonne.

Ainsi, dans tous les projets de réaménagement, un volet livraison est systématiquement étudié. Les habitant-e-s et commerçant-e-s sont désormais systématiquement invité-e-s à des réunions publiques au cours desquelles les principes généraux des projets leur sont présentés et leurs observations sont répertoriées puis analysées. Lorsque c'est possible, la Ville de Genève essaie de répondre favorablement à leurs besoins. A titre d'exemple, il convient de mentionner les projets de la rue de Carouge, de l'extension de la gare de Cornavin, de l'avenue du Mail et de la piétonnisation de la Vieille-Ville, ainsi que les trois rues en transition (rue du Port, rue du Prince, rue de la Tour-Maitresse). Les projets modifiant les voies de circulation, de stationnement, et la création de zones à vitesse modérée ont d'abord comme objectif d'accroître la sécurité et le confort des riverain-e-s et des usagères et usagers. Cela étant, la Ville de Genève souhaite favoriser le maintien du commerce et de l'artisanat local et prend, par conséquent, en compte l'ensemble des besoins de ses professionnels.

Des études spécifiques par projet peuvent être conduites lorsque cela s'avère nécessaire comme c'est le cas actuellement à la rue de Carouge et en Vieille-Ville, où un prestataire spécialisé en logistique rencontre individuellement tous les commerçant-e-s. Cette démarche a pour but, dans un premier temps, d'identifier leurs fonctionnements actuels, leurs besoins et, dans un second temps, de soumettre des propositions d'aménagements et de fonctionnement compatibles avec les intérêts publics et privés. C'est ainsi que pour l'avenue du Mail, toutes les places de livraison situées sur l'avenue ont été recrées sur les rues perpendiculaires.

La Ville de Genève souhaite également favoriser le changement de pratique en termes de livraisons sans péjorer les activités commerciales. Grâce à la mise en place des 100 mesures prévues par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), la Ville de Genève souhaite faciliter le travail des transporteurs professionnels et améliorer la fluidité des transports collectifs en augmentant ainsi leur attractivité comme moyen de déplacement à l'hypercentre. Les services du DACM travaillent dans ce cadre avec toutes les associations de transporteurs et

notamment l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Des rencontres projet par projet permettent de mieux comprendre les besoins et d'y répondre le mieux possible.

En ce qui concerne les réflexions générales en termes de livraisons, plusieurs études sont en cours ou le seront dans les mois à venir afin de poursuivre la mise en place des prescriptions du Plan d'actions logistiques et marchandises du Canton de Genève, d'une part, et proposer de nouvelles solutions innovantes, d'autre part. Pour rappel, le plan actuel précité a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des représentant-e-s des acteurs institutionnels et privés. L'une de ces études, cofinancée par la Ville de Genève, concerne spécifiquement la redistribution spatiale (remaillage) des cases de livraison en Ville de Genève et en Ville de Lancy dans le but d'identifier les secteurs sous-équipés en cases de livraison mais aussi, et surtout, de redimensionner (cases plus longues, plus larges, etc.) et de relocaliser (à proximité d'abaissements de trottoirs) certaines cases afin de faciliter les conditions de livraison des professionnels.

Enfin, la Ville et le Canton souhaitent mener une réflexion sur les livraisons du dernier kilomètre à l'aide de vélos-cargos et proposer des places de stationnement comme pour les autres véhicules.

Ces différentes études vont permettre la révision de l'actuel plan d'actions logistiques et marchandises, et la création d'une stratégie communale spécifique, qui sera le fil conducteur à appliquer dans les futurs projets d'espace public.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Frédérique Perler*

—\*\*\*—

**Le président.** Je vous passe la parole, Monsieur Maxime Provini, et après, ce sera la pause.

**M. Maxime Provini (PLR).** Merci, Monsieur le président. Très brièvement, cette interpellation écrite avait pour but de savoir s'il y avait un plan en termes de livraison en ville de Genève. Comme vous l'avez dit, elle a été déposée le 30 mars 2022. Cela me permet d'embrayer sur le fait que le 23 mai 2022, il y a eu une motion unanime, qui demande d'innover les manières de faire les livraisons en ville de Genève, notamment à vélo-cargo. Cela me permet de rebondir sur la

Interpellation écrite: exposer le plan de livraison  
en ville de Genève s'il existe

réponse du Conseil administratif, qui mentionne qu'il est en train de mener des réflexions à ce sujet.

Justement, j'aimerais bien savoir où en sont ces réflexions, étant donné que cela fait plus d'une année que cette interpellation écrite a été déposée, et que l'ensemble des groupes du Conseil municipal l'a signée. On serait donc ravis d'apprendre, ce soir, que M<sup>me</sup> Perler et ses services travaillent de manière proactive. (*Remarque de M<sup>me</sup> Perler.*) Eh oui, Madame Perler, j'ai lu la réponse, mais il est juste indiqué que vous discutez avec le Canton; j'imagine que vous pourrez donc nous en dire un peu plus dans quelques instants. Je vous remercie, Monsieur le président.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, la réponse a été rédigée de la manière la plus précise possible, le jour où elle a été émise, c'est-à-dire 23 août 2023, soit à peine deux mois après l'entrée en fonction du nouveau conseiller d'Etat.

Il se trouve que s'il y a un groupe de travail et de discussion «livraisons en ville de Genève», vous n'ignorez pas que le magistrat en charge de la Mobilité, et donc de ces questions, a initié et mené toute une... sur le... pardonnez-moi, le nom m'échappe... (*remarque*) les Assises de la mobilité, voilà... dont la deuxième partie a eu lieu début octobre. Depuis cette date, si l'on en croit les médias, le magistrat a annoncé qu'il allait prendre en compte tout ce qui s'était dit dans les groupes de travail de ces Assises, et en tirer un certain nombre de conclusions. Or, à ce jour, je n'ai pas connaissance d'une séance agendée sur le résultat de ces Assises ni en particulier sur la poursuite de ce groupe de travail dédié aux livraisons. Mais sachez, au surplus, que pas plus tard qu'hier ou ce matin, une séance Ville-Canton a été demandée – comme c'était le cas lors de la précédente législature du Conseil d'Etat.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Nous nous arrêtons là par rapport aux réponses du Conseil administratif.

**20. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**21. Interpellations.**

Néant.

**22. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous retrouve à 20 h 30. Nous commencerons par les motions d'ordonnancement. Ensuite, vers 20 h 40, 20 h 45, nous passerons aux pétitions. Après, je ferai quelques interpellations orales et enfin, nous reprendrons notre ordre du jour. Merci.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	3268
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	3268
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3268
4. Pétitions. . . . .	3270
5. Questions orales . . . . .	3270
6. Proposition du Conseil administratif du 20 septembre 2023 en vue de le bouclage du crédit d'étude d'un montant de 262 100 francs, abandonné sans demande de montant complémentaire, destiné à couvrir les frais d'études relatifs à l'assainissement du sol de trois cimetières municipaux. Cette demande de crédit d'étude est inscrite au 12 <sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2017-2028 (PR-1590) . . . . .	3295
7. Proposition du Conseil administratif du 27 septembre 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs destiné à renouveler du matériel et des équipements pour les animations dans l'espace public (PR-1591) . . . . .	3299
(Interventions). . . . .	3305
8. Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2023 en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à financer un programme accéléré d'économies de chaleur dans les bâtiments de la Ville de Genève, pour un montant total brut de 5 086 800 francs, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 3 457 000 francs net:	
– Délibération I: 1 629 800 francs brut destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage de bâtiments du patrimoine administratif, dont à déduire une subvention du fonds énergie des collectivités de 1 629 800 francs, soit 0 franc net;	
– Délibération II: 3 457 000 francs destinés à financer l'installation de systèmes de régulation dynamique du chauffage dans les immeubles du patrimoine financier (PR-1592). . . . .	3308

9. Projet de délibération du 4 octobre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Alain de Kalbermatten, Yasmine Menétrey, Leyma Milena Wisard Prado, Dorothee Marthaler Ghidoni, Aurélien Borgeaud, Fabienne Beaud, Olivia Bessat-Gardet, Livia Zbinden, Luc Zimmermann, Luc Barthassat, Roger Gaberell, Joëlle Bertossa, Anne Carron, Oana Cotoi et Yves Herren: «Pour la création de centrales de mobilité universelle en Ville de Genève» (PRD-342) ..... 3331
10. Projet de délibération du 4 octobre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruysschaert, Maryelle Budry, Léonore Baehler, Livia Zbinden, Fabienne Aubry-Conne, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache et Bernard Delacoste: «Une infrastructure pérenne pour marquer l’histoire centenaire du soutien de Genève aux peuples premiers, pour lier les droits humains à l’environnement, pour continuer le combat» (PRD-343)..... 3334
11. Réponse du Conseil administratif du 11 septembre 2023 à la motion du 4 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Souheil Sayegh, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Omar Azzabi et Stéphane Guex: «Pour plus de fraîcheur en été: créons des bains publics flottants immergés au pied du Jet d’eau!» (M-1504) ..... 3336
12. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la pétition du 9 juin 2021: «Pour une voie verte plus sûre et plus agréable» (P-447) ..... 3339
13. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la pétition du 4 octobre 2022: «Pour la sécurité sur le chemin de l’école à Sécheron» (P-475)..... 3344
14. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à l’interpellation écrite du 29 mars 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Kevin Schmid, Maxime Provini, John Rossi, Ruzanna Tarverdyan, Nadine Béné, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Louise Trottet, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Omar Azzabi, Matthias Erhardt, Anne Carron, Christo Ivanov, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Yves Herren, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Christian Steiner, Jean-François Albanesi, Daniel Dany Pastore, Didier Lyon, Olivia Bessat-Gardet, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura et Pascal Holenweg: «Appel à la prise de posi-

tion du Conseil administratif à la suite d'un e-mail de propagande indigne et révoltante diffusé en nombre aux membres de notre collègue intitulé «Publié pour la première fois à l'Ouest» (IE-126) . . . .	3347
15. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la motion du 12 septembre 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Pour un réaménagement de la rue du Commerce et des trottoirs alentour» (M-1309) . . . . .	3349
(Interventions) . . . . .	3351
16. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la motion du 28 juin 2011 de M <sup>mes</sup> Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler: «Elargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?» (M-979) . . . . .	3354
17. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la motion du 20 mars 2013 de M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Olga Baranova, Maria Pérez, MM. Christian Zaugg, Alain de Kalbermatten, Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Jacques Pagan et Daniel-Dany Pastore: «Pour que se réalise le projet de la passerelle du Mont-Blanc!» (M-1073) . . . . .	3356
18. Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à l'interpellation écrite du 28 avril 2021 de M. Olivier Gurtner: «Passerelle du Mont-Blanc: à quand la réalisation?» (IE-101) . . . . .	3358
19. Réponse du Conseil administratif du 23 août 2023 à l'interpellation écrite du 30 mars 2022 de MM. Maxime Provini, Alain Miserez et Kevin Schmid: «Livraison en ville de Genève, est-ce qu'il y a un plan?» (IE-104) . . . . .	3360
(Interventions) . . . . .	3362
20. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3364
21. Interpellations . . . . .	3364

22. Questions écrites . . . . . 3364

Le mémorialiste:  
*Gérard-Philippe Riedi*